

Projet d'organisation des mouillages autour de l'île de Porquerolles

*Réunion de concertation
Présentation du projet stabilisé*

*Porquerolles (maison du Commandant) - Mardi 8 novembre 2022
Hyères (salle de l'Aygade) - Lundi 14 Novembre 2022*

Projet soutenu par



Rappel des objectifs essentiels du projet

Les objectifs essentiels visés par le projet :

- **Protéger strictement les habitats marins protégés par la Loi**, les herbiers de Posidonie en particulier ;
- **Préserver le caractère du site**, cœur marin de parc national, site classé et bordés par plusieurs monuments historiques ;
- **Assurer la sécurité des usagers** du plan d'eau, baigneurs, plaisanciers et autres usages récréatifs ;
- **Réussir la transition vers la nouvelle organisation** en phasant la mise en place sur plusieurs temps et en l'accompagnant d'actions de communication et de sensibilisation.

L'objectif plus général vise à **organiser les usages** avec un niveau de **fréquentation adaptée à la capacité de charge** du site de manière à **garantir un tourisme durable sur ce territoire**.

Retour sur le déroulement de la concertation étroite

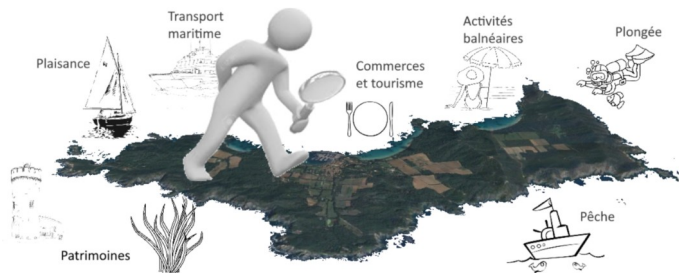
juin 2021

avril 2022

juillet 2022

novembre 2022

Le temps du partage des connaissances
état des lieux
enjeux, craintes et attentes



4 ateliers avec les acteurs pour mieux connaître le territoire, ses enjeux et ses activités, pour les intégrer au mieux.

Le temps de la réflexion collective et de la co-construction



4 réunions d'échanges pour une amélioration en continue des propositions initiales et faire évoluer le projet sur la voie du meilleur compromis

Le temps du compromis
présentation du projet dans sa situation d'équilibre



2 réunions pour présenter un projet stabilisé, reflet du scénario de meilleur compromis

Principes généraux : la saisonnalité

L'organisation générale et les règles associées sont adaptées à la saisonnalité :

- « **BASSE SAISON** » durant laquelle le mouillage est pratiqué librement et uniquement sur les zones de sable définies. Il peut être envisagé de conserver quelques bouées d'amarrage en nombre très limité sur quelques sites. La basse saison peut être définie du 15 octobre au 15 avril ;
- « **HAUTE SAISON** » durant laquelle les zones aménagées ont atteint leur capacité d'accueil maximale. Le mouillage à cette période est possible soit sur les bouées, soit sur les zones de sable définies. La haute saison pourrait être définie du 15 juin au 15 septembre, en cohérence avec la mise en place des ZIEM actuelles ;
- « **PERIODES TRANSITOIRES** » durant lesquelles les activités en mer croissent ou à l'inverse décroissent. Cette période est mise à profit pour mettre en place ou retirer de façon progressive les équipements.



Principes généraux : poches de mouillage libre

L'objectif prioritaire de **préservation des herbiers prévaut en tous temps et en tous lieux**. Le mouillage de l'ancre dans ces habitats protégés est banni.

En revanche, **sont identifiées les poches de mouillage libre correspondant aux zones de sables suffisamment étendues pour y pratiquer un mouillage** sans risque de dégradation de l'herbier environnant.

Cette possibilité est ouverte toute l'année pour les navires de taille modérée (10 ou 15 mètres suivant les sites).

Pour les navires d'une taille plus conséquente, cette possibilité est ouverte uniquement en basse saison. Le reste de l'année, des bouées d'amarrage leur sont destinées.



La bonne idée ? Développer une application d'aide au mouillage dans les poches de mouillage libre !

Principes généraux : turnover

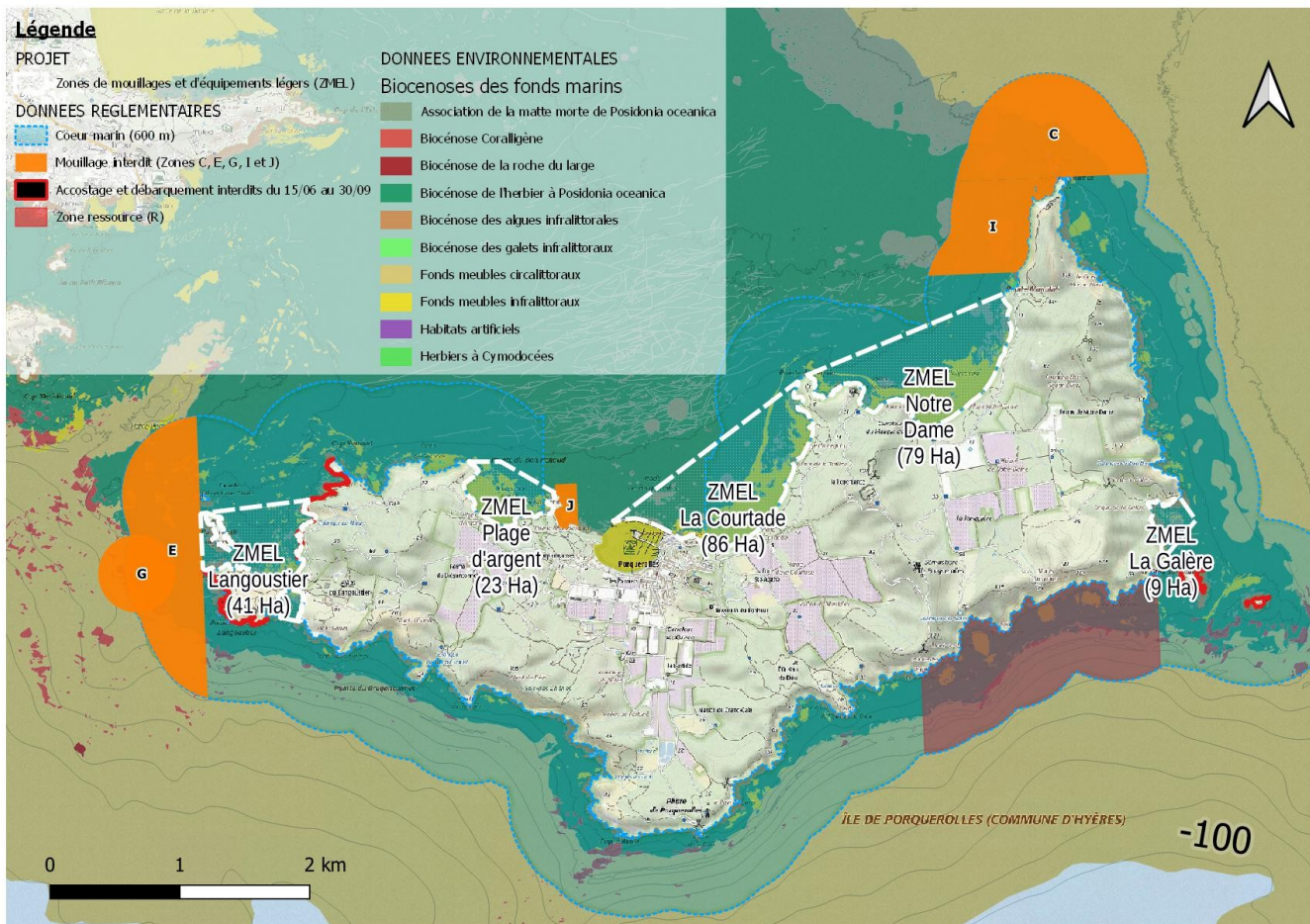
Ce principe satisfait à un triple objectif :

- **Prévenir les pollutions par les eaux de bord** (grises, noires voire grasses) en limitant la durée de présence de sorte à ce que les plaisanciers aient l'occasion de faire récupérer leurs fluides dans les installations prévues à cet effet dans les ports avoisinants (cf. Cas des navires au mouillage parfois durant plusieurs semaines) ;
- **Prévenir les pollutions par les déchets** ou plus simplement d'éviter que ces déchets soient collectés sur l'île (difficultés de gestion en milieu insulaire) ;
- **Permettre au plus grand nombre de visiter ce site exceptionnel.**

Ce principe est rendu efficace par une **limitation du nombre de nuitées successives** de présence dans les zones équipées et une incitation à libérer la bouée par la mise en place d'une **tarification progressive**.

En journée, l'amarrage sur les bouées serait gratuit.

Carte générale des zones du projet



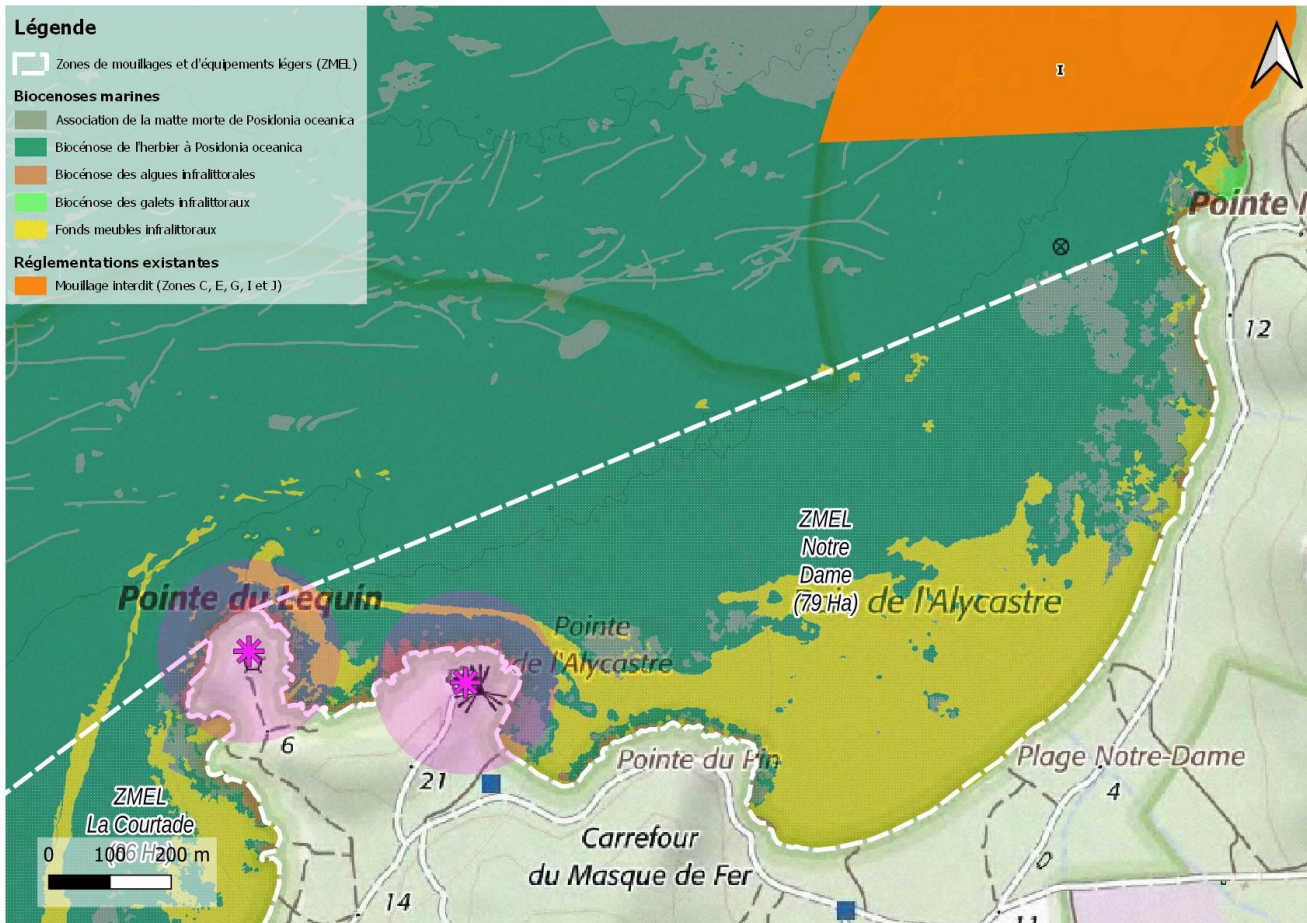
Cœur marin (1654 Ha)

Zones actuelles réglementant le mouillage pour 313 Ha

Projet de ZMEL sur 5 sites pour 241 Ha (intégrant les 40 Ha de ZIEM actuelles)

Pour les 1100 Ha résiduels du cœur marin, définition de poches de mouillage libre (PML) garantissant l'intégrité des herbiers (étendues de fonds sableux suffisamment importantes pour éviter le ragage du couple ancre/chaîne).

Notre Dame – Périmètre de la ZMEL

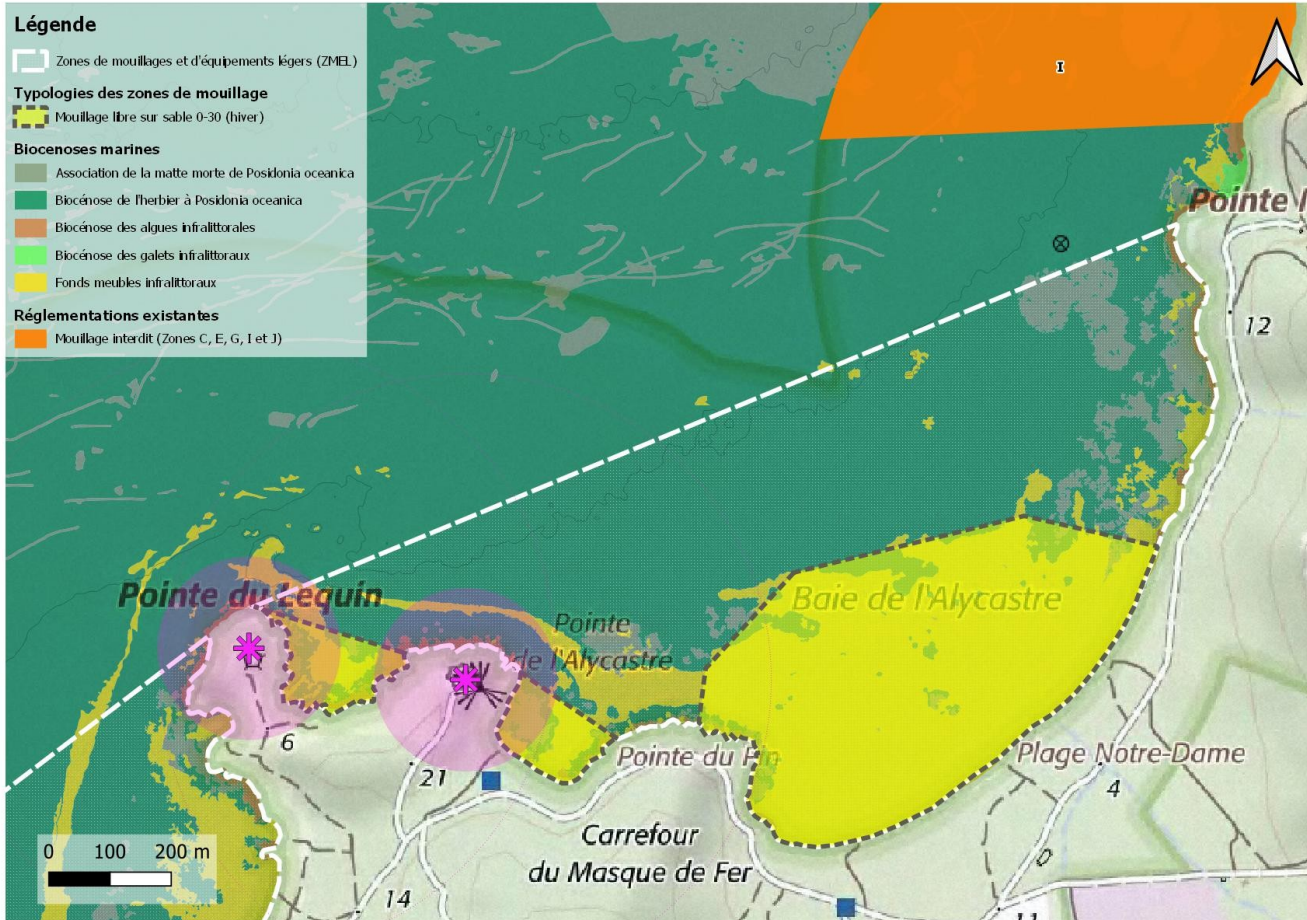


Superficie totale : 79 Ha

50 Ha couverts par la Posidonie, soit 62 % de la zone.

Délimitée par la ligne reliant la Pointe du Lequin et la Pointe Maoufat, et le trait de côte entre ces deux pointes.

Notre Dame – Fonctionnement en basse saison



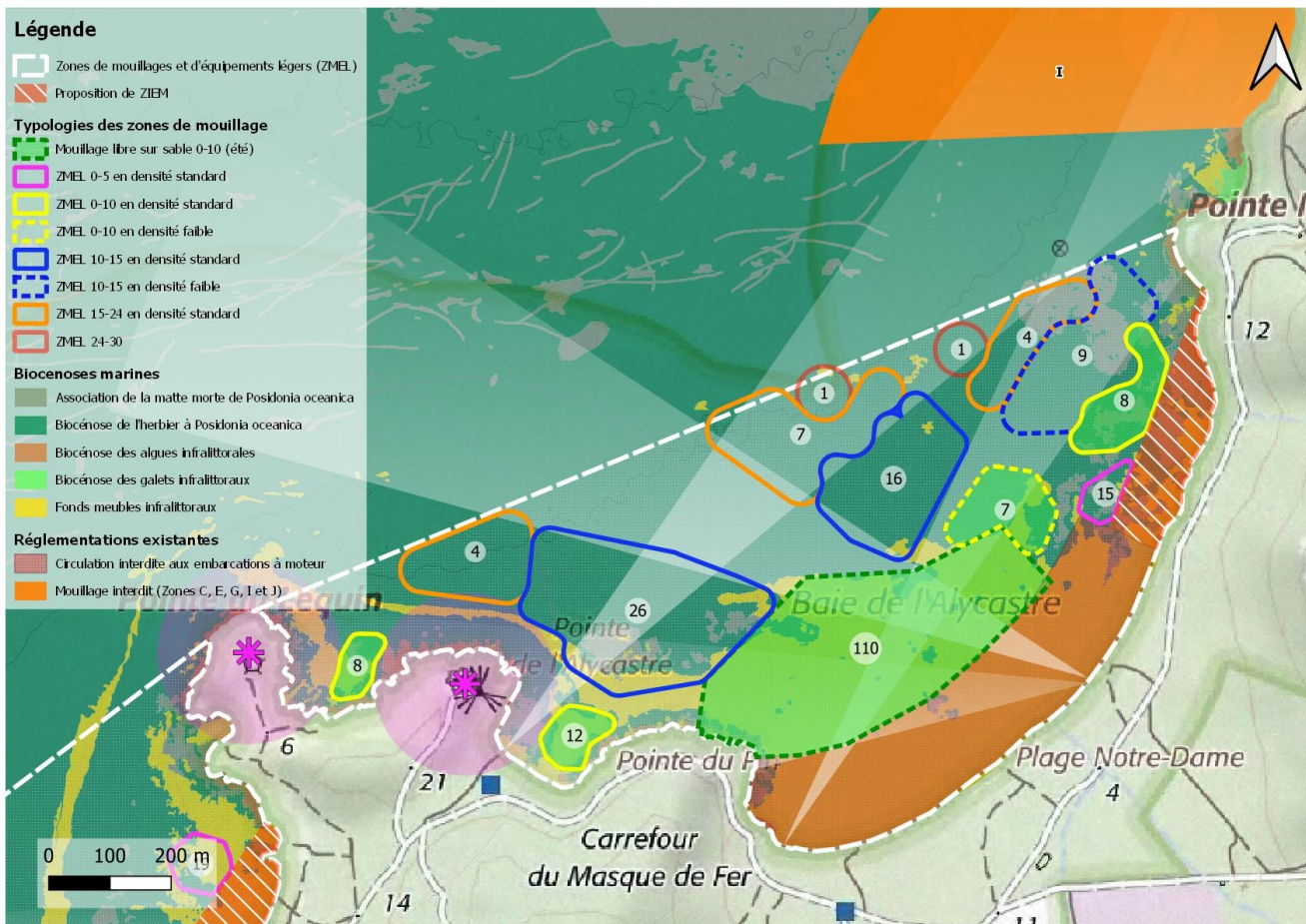
L'ensemble des secteurs habituellement fréquentés durant la basse saison est restitué au mouillage libre, uniquement sur fonds sableux, notamment l'emprise de la ZIEM.

Un très petit nombre de bouées d'amarrage pourra être maintenu durant cette période, notamment les bouées offrant la possibilité de matérialiser les limites des zones sableuses.

Période transitoire

Cette période correspond à la mise à place progressive des équipements. Ces derniers pourront être utilisés en complément, au fur et à mesure de leur installation.

Notre Dame – Fonctionnement en haute saison



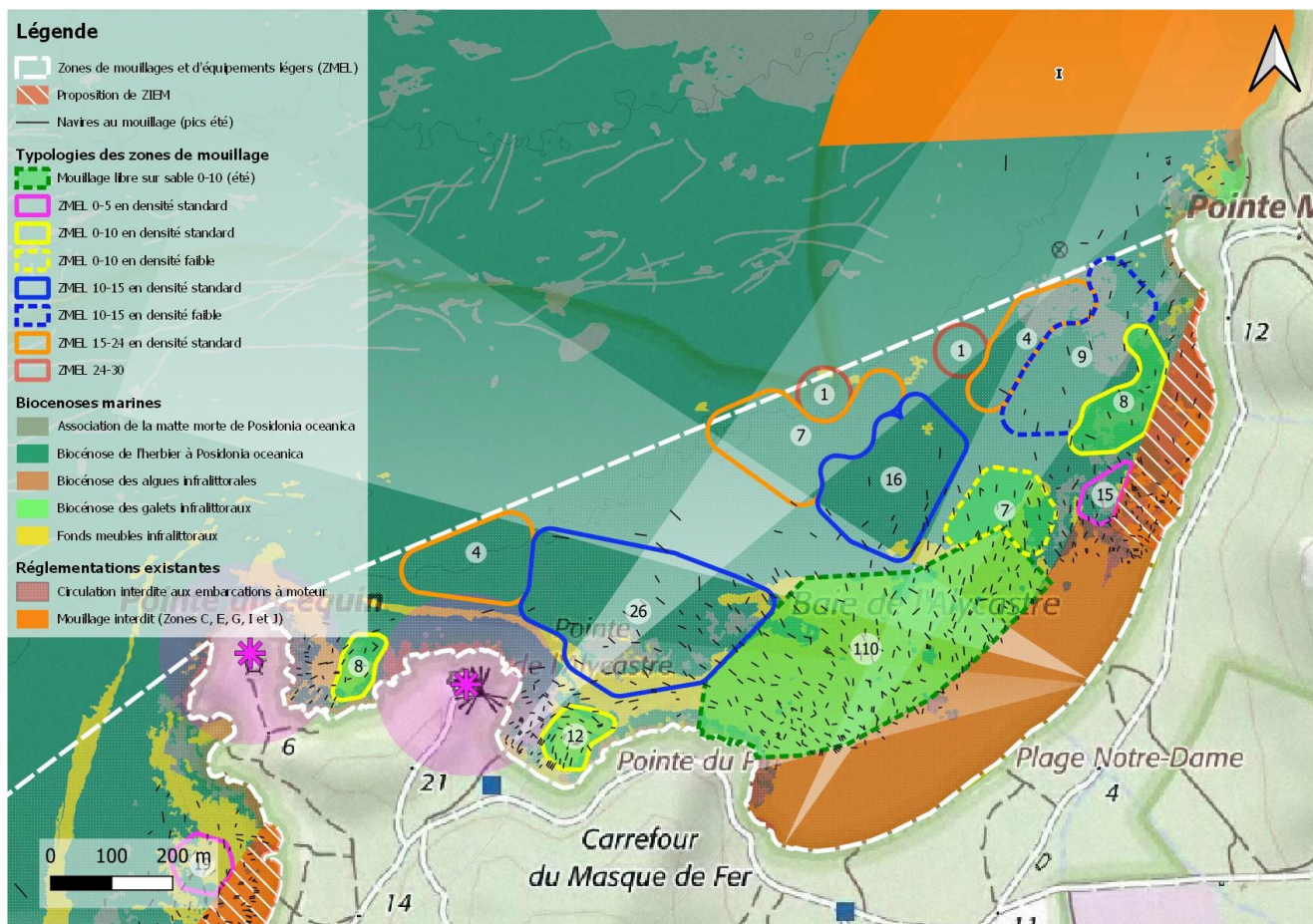
La ZMEL Notre Dame est organisée autour de secteurs :

- de mouillage libre pour les navires de moins de 10 m pour une capacité approximative de 110 unités
- de mouillage sur bouées pour une capacité de 118 unités, dont :
 - L<5m : 15 unités
 - L<10m : 35 unités
 - L<15m : 51 unités
 - L<24m : 15 unités
 - L<30m : 2 unités

La capacité maximale de la zone est donc de 228 unités (hors cas possibles de mise à couple)

On note également la proposition de l'extension de la ZIEM (de moindre profondeur)

Notre Dame - Emprise habituelle du mouillage



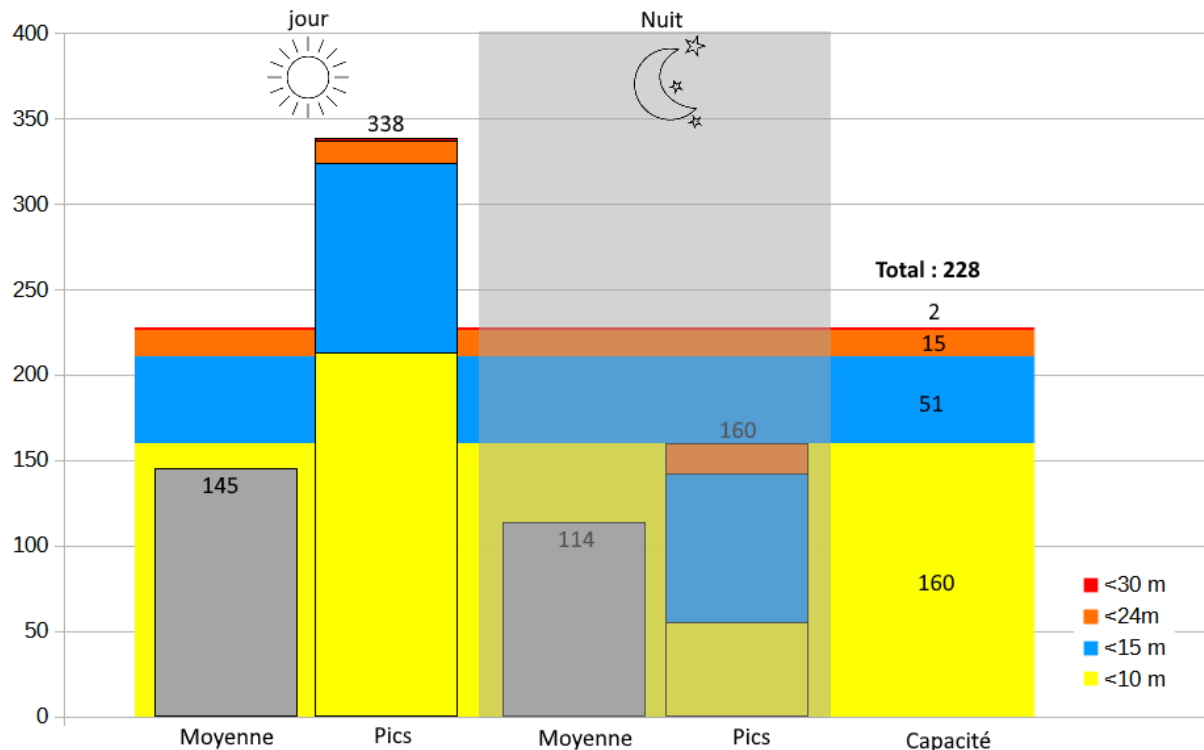
Les bâtonnés noirs sur le schéma représentent la position réelle des navires au mouillage les 12 et 16 août 2020, soit des journées correspondant à des pics de fréquentation.

Le nuage de traits permet ainsi d'apprécier l'étendue de l'emprise habituelle de mouillage (par vent faible et mer calme).

Les secteurs de bouées dédiées aux plus grandes unités (15 à 30) sont positionnés légèrement en marge par rapport à l'emprise habituelle.

Les secteurs dédiés aux navires les plus vulnérables (<15m) correspondent quant à eux à des emprises habituellement occupées.

Notre Dame – bilan capacité (haute saison)



Les fréquentations moyennes de l'été et les pics de nuit sont absorbées.
 Les quelques pics en journée sont satisfaits à environ 70 %

En haute saison, la zone est en mesure d'accueillir 228 navires, voire légèrement plus en cas de mise à couple des petites unités.

Moyenne estivale

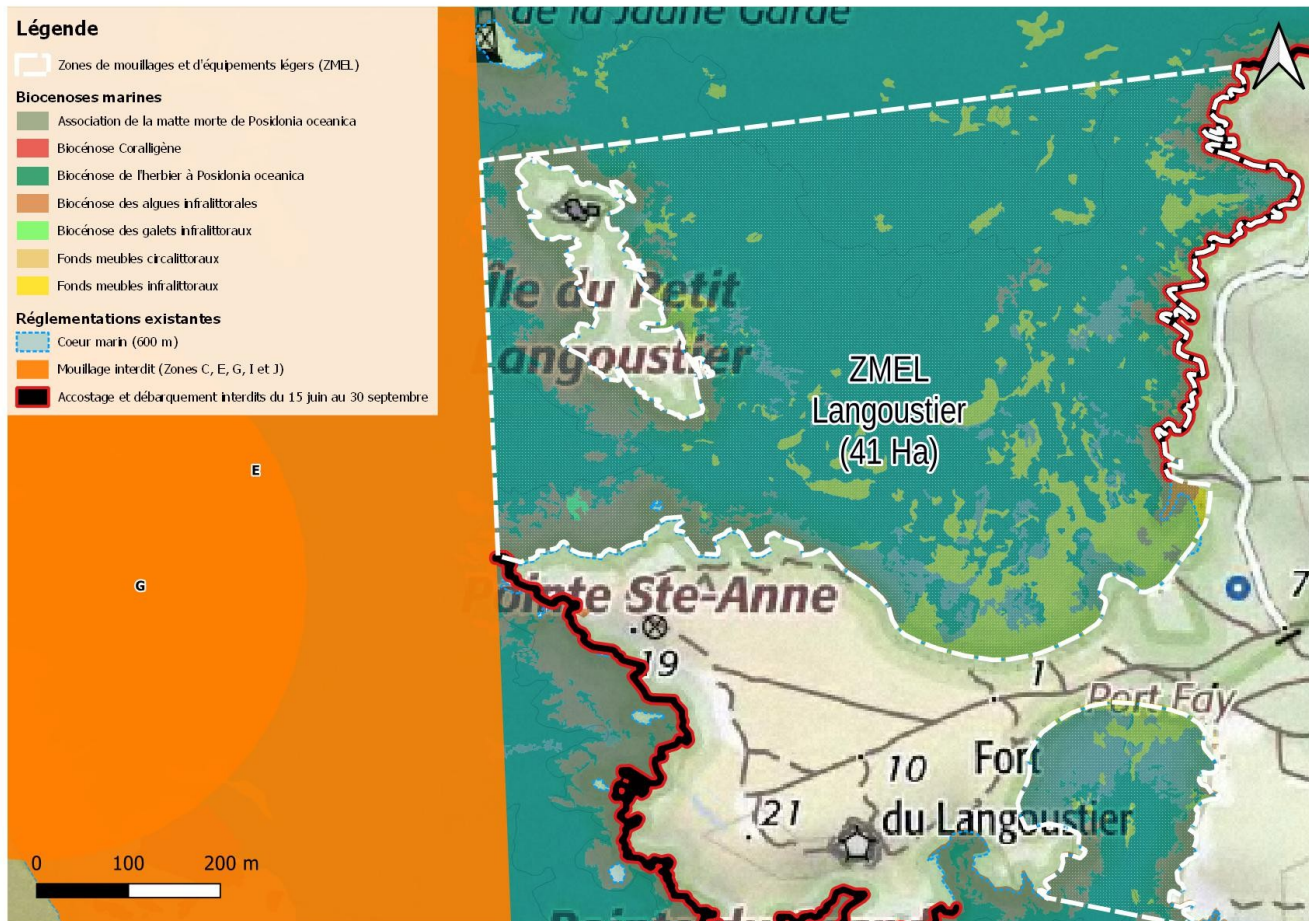
On constate que la zone est capable d'absorber la fréquentation correspondant à la moyenne des jours du mois de juillet et d'août, aussi bien en journée que la nuit.

Pics en été (environ 8 jours concernées)

En journée, la capacité d'accueil est globalement inférieure d'environ 30 % aux valeurs de pic de fréquentation exceptionnelle.

La nuit, la zone est capable globalement d'absorber les niveaux hauts de fréquentation observés. Il convient cependant de réfléchir à la manière de ventiler les places entre les classes de taille <10 et <15

Le Langoustier – Périmètre de la ZMEL



Superficie totale : 41 Ha

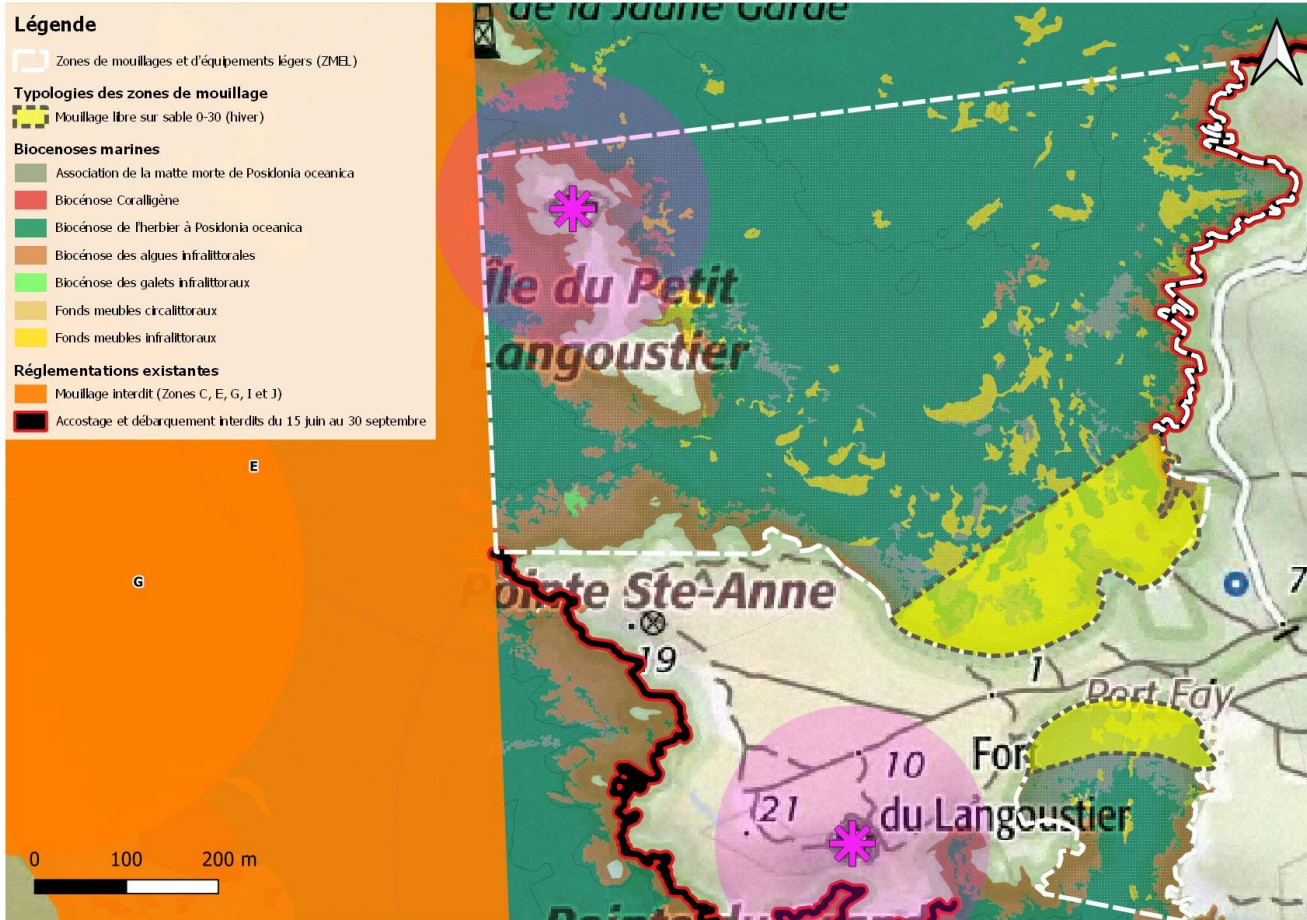
35 Ha couverts par la Posidonie, soit 86 % de la zone.

Côté Plage blanche (37 Ha), délimitée :

- à l'Ouest, par la zone mouillage interdite ;
- au Nord, par une ligne affleurant la pointe Nord de l'îlot du Petit Langoustier et rejoignant le point septentrional de la pointe de la calanque du Maure ;
- au Sud et à l'Ouest, par le trait de côte.

Côté Plage noire (4 Ha), délimitée par les pointes fermant la baie au Sud, et par le trait de côte.

Le Langoustier – Fonctionnement en basse saison



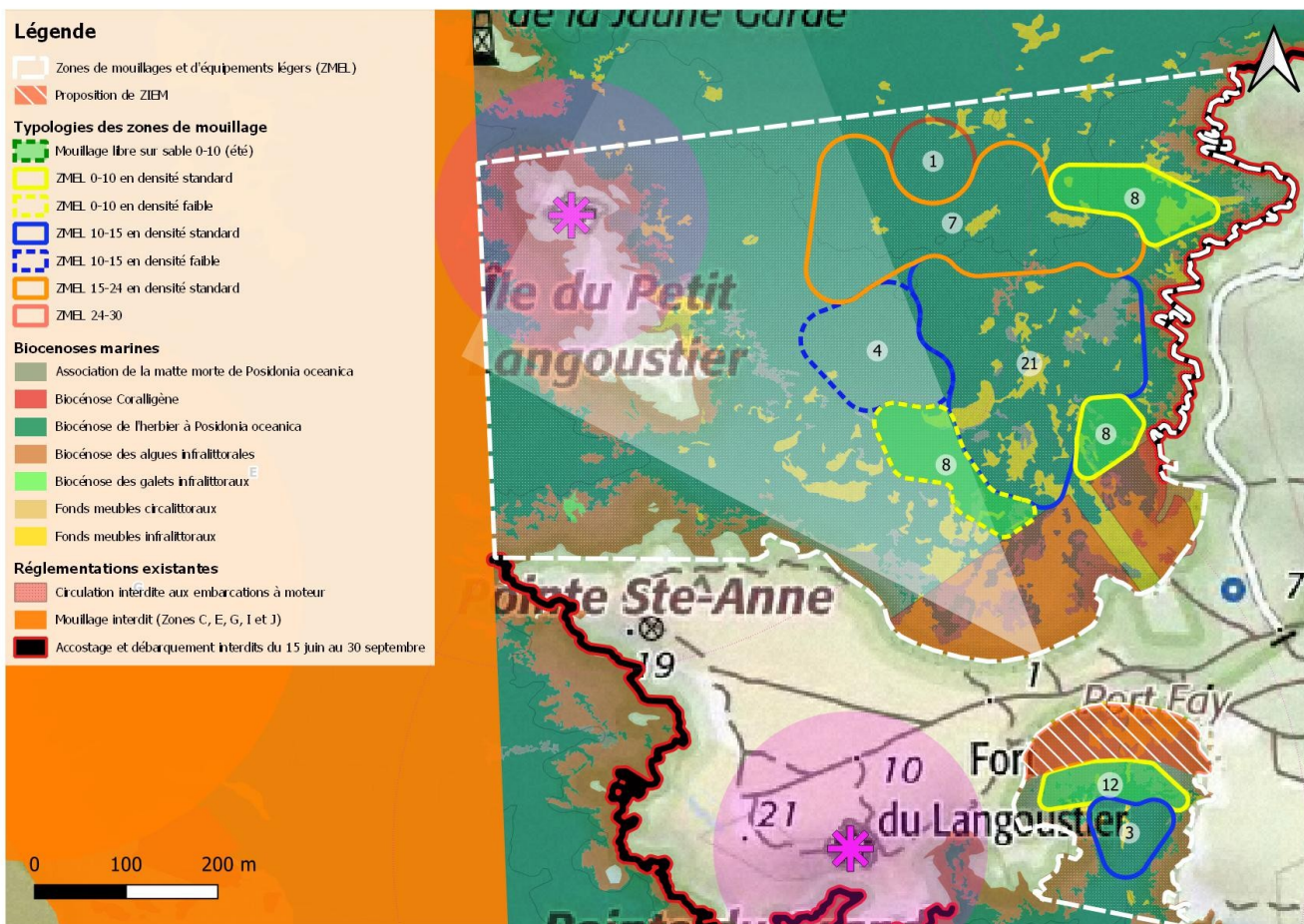
Les secteurs laissés au mouillage libre durant la basse saison correspondent à l'emprise des ZIEM, là où les fonds sableux sont davantage représentés.

Un très petit nombre de bouées d'amarrage pourra être maintenu durant cette période, notamment les bouées offrant la possibilité de matérialiser les limites des zones sableuses.

Période transitoire

Cette période correspond à la mise à place progressive des équipements. Ces derniers pourront être utilisés en complément, au fur et à mesure de leur installation.

Le Langoustier – Fonctionnement en haute saison



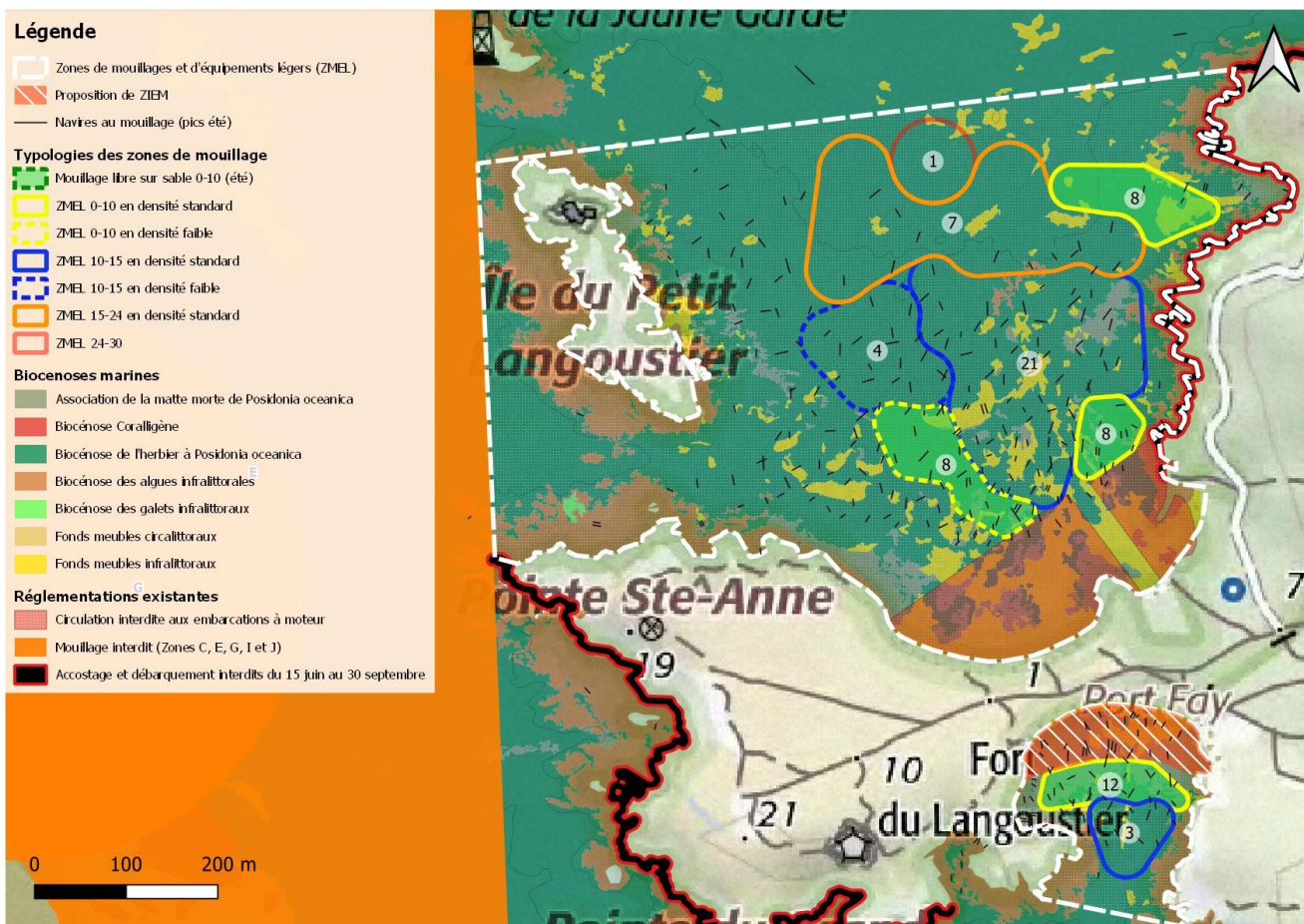
La ZMEL Langoustier est constituée en deux secteurs de mouillage exclusivement sur bouées :

- Pour la plage blanche :
 - L<10m : 24 unités
 - L<15m : 25 unités
 - L<24m : 7 unités
 - L<30m : 1 unité
- Pour la plage noire :
 - L<10m : 12 unités
 - L<15m : 3 unités

La capacité maximale de la zone est donc de 72 unités (hors cas possibles de mise à couple)

On note également la proposition de la création d'une ZIEM devant la plage noire afin de gérer le partage des usages et assurer la sécurité des personnes.

Le Langoustier - Emprise habituelle du mouillage

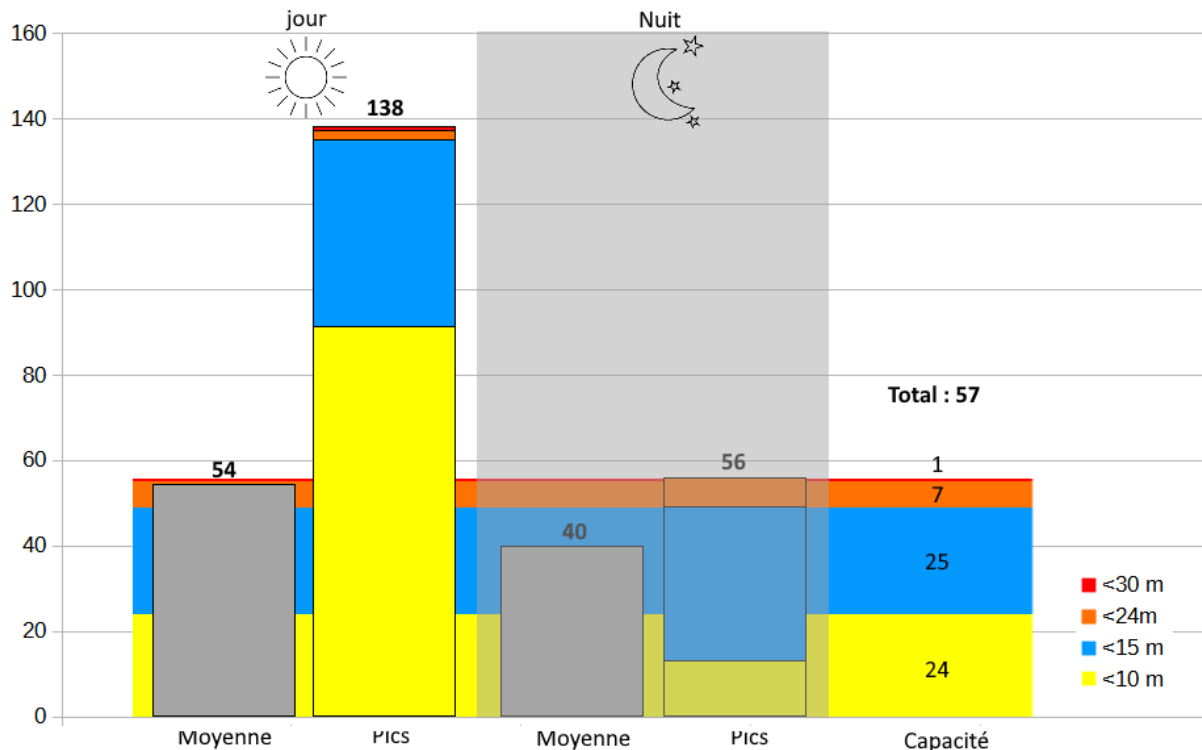


Les bâtonnés noirs sur le schéma représentent la position réelle des navires au mouillage les 12 et 16 août 2020, soit des journées correspondant à des pics de fréquentation.

Le nuage de traits permet ainsi d'apprécier l'étendue de l'emprise habituelle de mouillage (par vent faible et mer calme).

Globalement, les secteurs de mouillage sur bouées correspondent à des emprises habituellement occupées par les navires au mouillage à l'ancre.

Langoustier, plage blanche – bilan capacité (haute saison)



Les fréquentations moyennes de l'été et les pics de nuit sont absorbées.

Les quelques pics en journée sont satisfaits à environ 60 % (avec mise à couple)

En haute saison, la zone est en mesure d'accueillir 57 navires, voire plus (81) en cas de mise à couple des petites unités.

Moyenne estivale

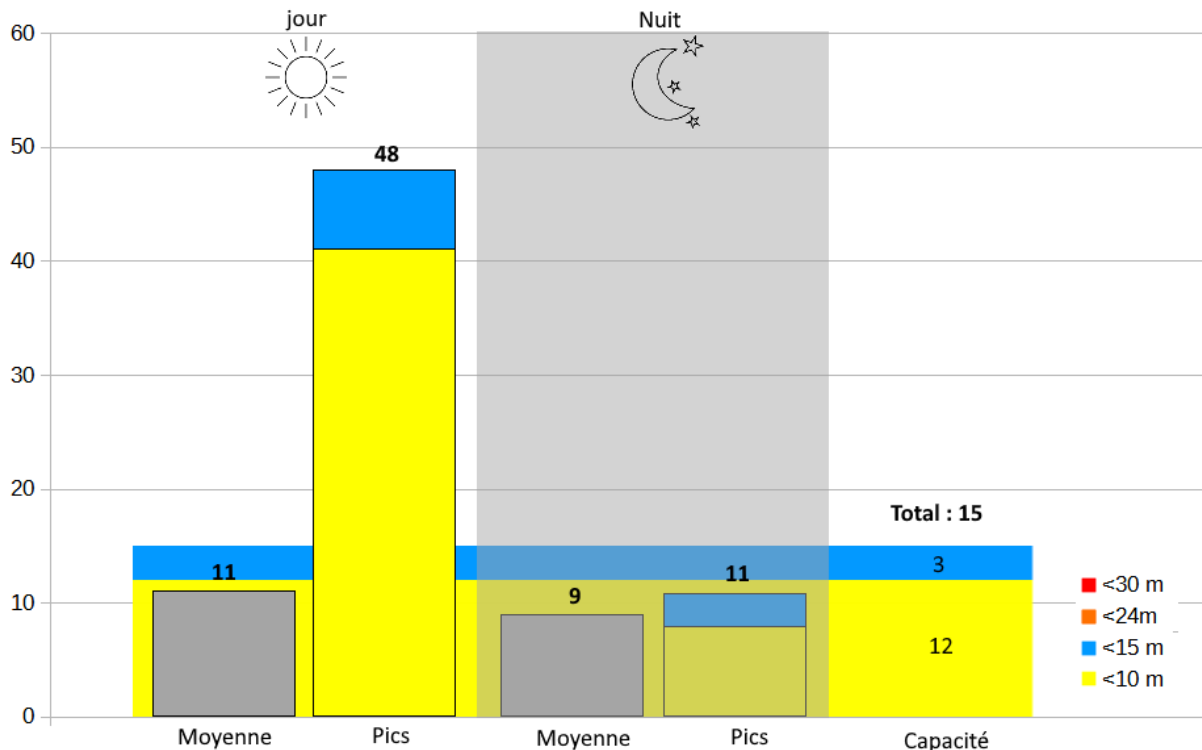
On constate que la zone est capable d'absorber la fréquentation correspondant à la moyenne des jours du mois de juillet et d'août, aussi bien en journée que la nuit.

Pics en été (environ 8 jours concernées)

En journée, la capacité d'accueil est globalement inférieure d'environ 60 % aux valeurs de pic de fréquentation exceptionnelle. Elle serait de 40 % dans le cas de mises à couple.

La nuit, la zone est capable globalement d'absorber les niveaux hauts de fréquentation observés. Il convient cependant de réfléchir à la manière de ventiler les places entre les classes de taille <10 et <15

Langoustier, plage noire – bilan capacité (haute saison)



En haute saison, la zone est en mesure d'accueillir 15 navires, voire plus (27) en cas de mise à couple des petites unités, ce qui généralement le cas sur ce site.

Moyenne estivale

On constate que la zone est capable d'absorber la fréquentation correspondant à la moyenne des jours du mois de juillet et d'août, aussi bien en journée que la nuit.

Pics en été (environ 8 jours concernées)

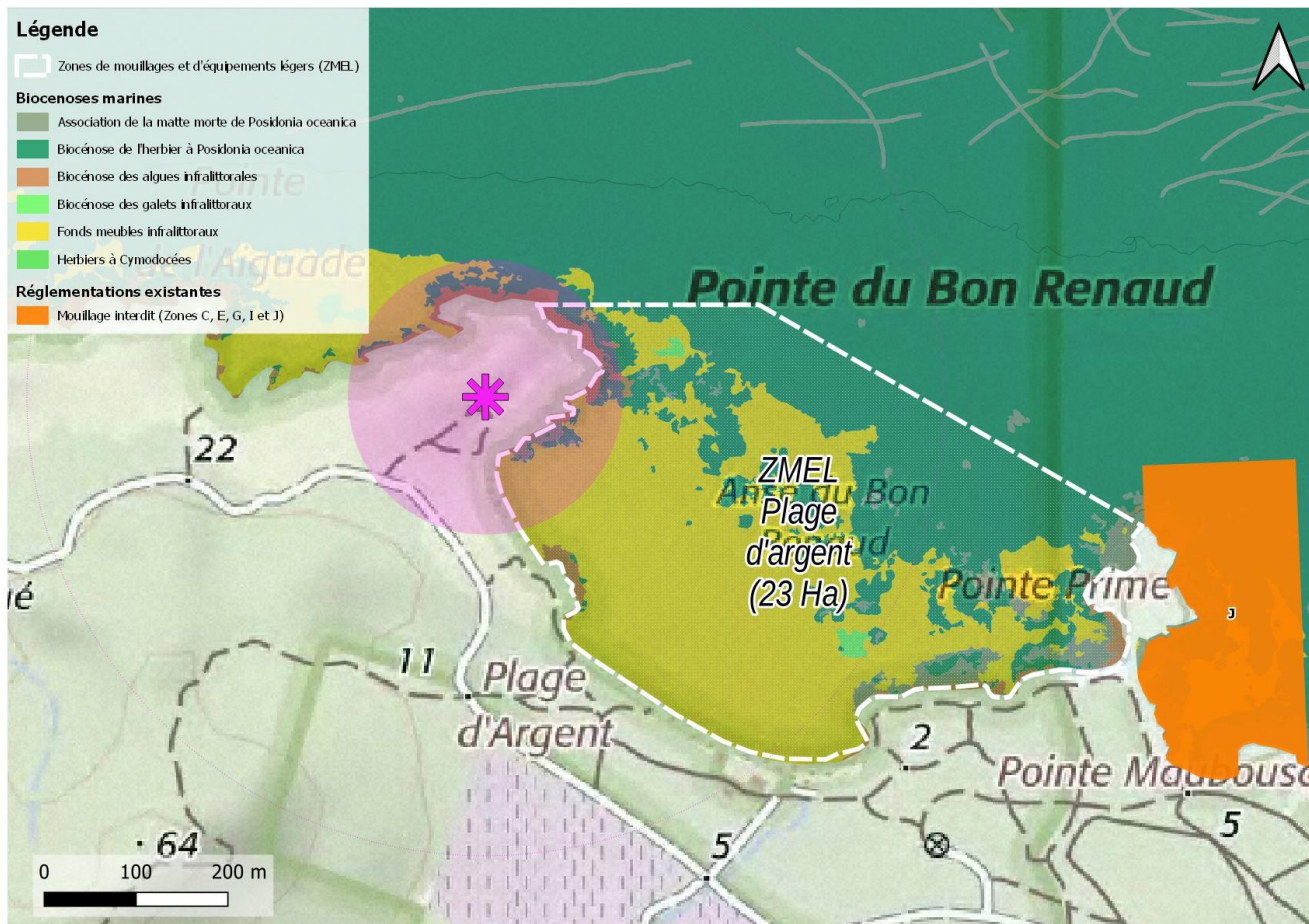
En journée, la capacité d'accueil est très largement dépassée. Sur ces quelques journées, le site est fréquenté par de très nombreuses embarcations dont certaines viennent « beacher » sur la plage.

La nuit, la zone est capable globalement d'absorber les niveaux hauts de fréquentation observés.

Les fréquentations moyennes de l'été et les pics de nuit sont absorbés.

Les quelques pics en journée l'été sont largement supérieur à la capacité d'accueil de ce site.

Plage d'argent – Périmètre de la ZMEL

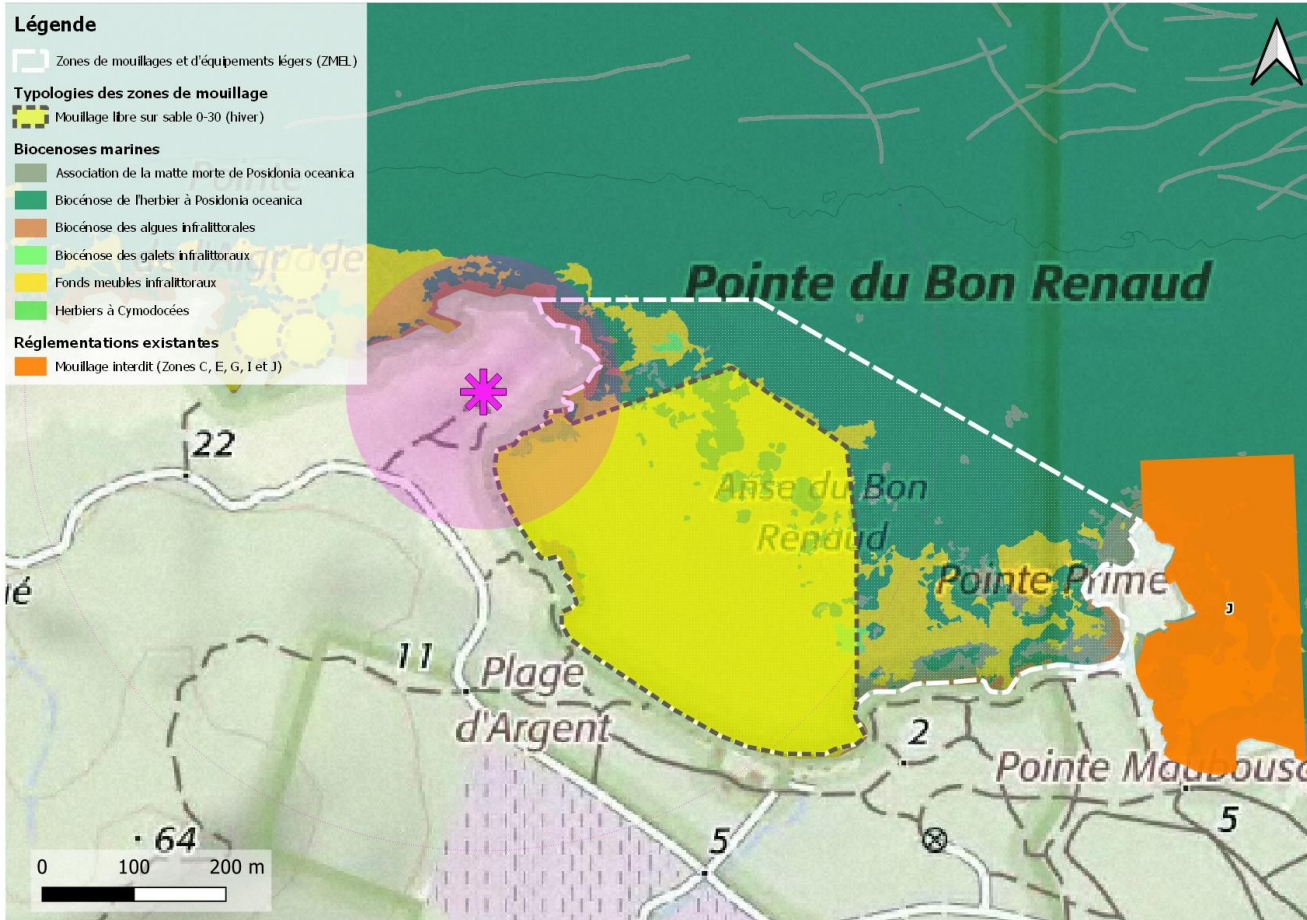


Superficie totale : 23 Ha

10 Ha couverts par la Posidonie, soit 41 % de la zone.

La ZMEL est délimitée côté mer par des lignes reliant la Pointe du Bon Renaud et de Pointe Prime.

Plage d'argent – Fonctionnement en basse saison



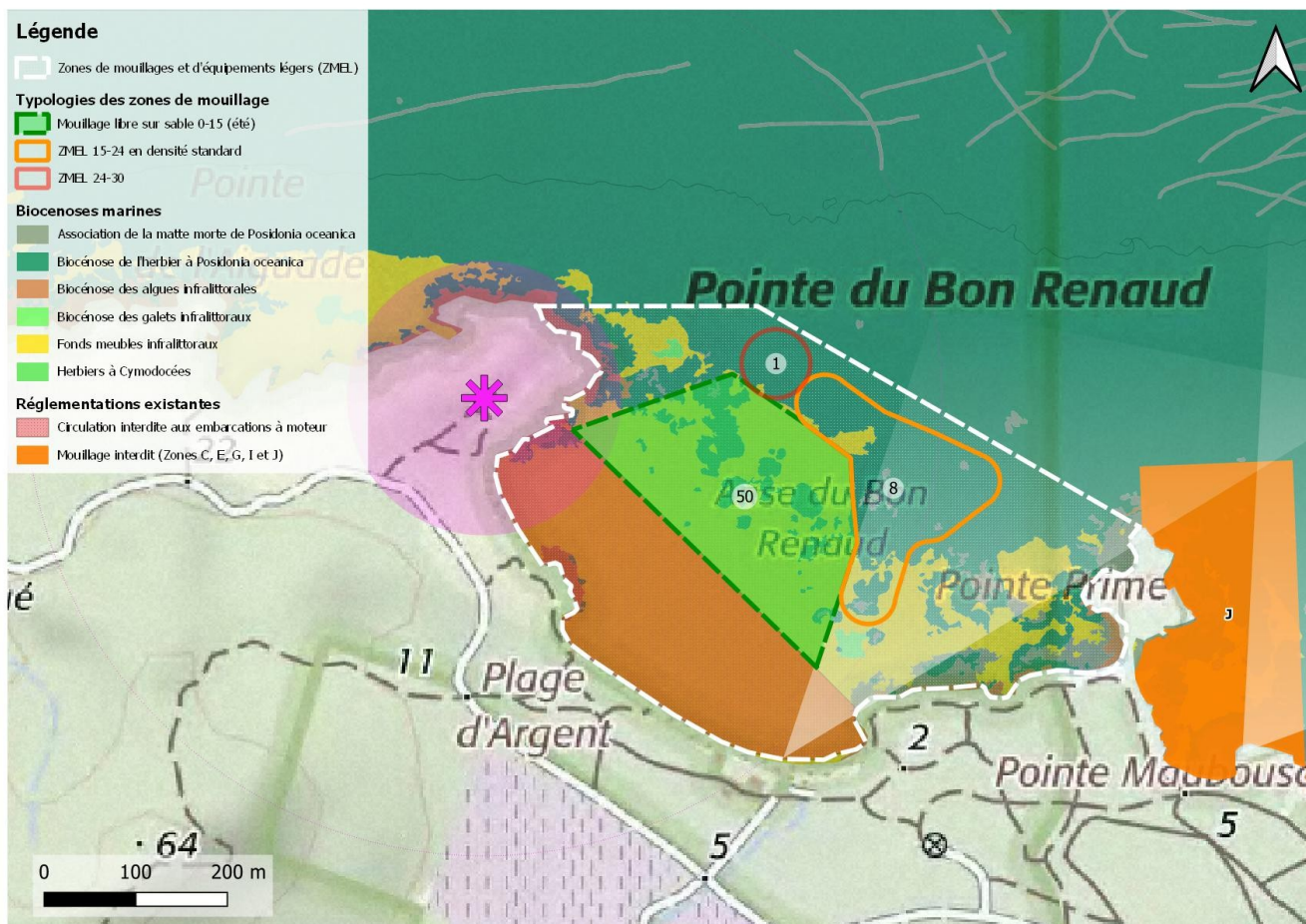
L'ensemble des secteurs habituellement fréquentés durant la basse saison est restitué au mouillage libre, uniquement sur fonds sableux, notamment l'emprise de la ZRUB.

Deux ou trois bouées d'amarrage pourront être maintenues durant cette période.

Période transitoire

Cette période correspond à la mise à place progressive des équipements. Ces derniers pourront être utilisés en complément, au fur et à mesure de leur installation.

Plage d'argent – Fonctionnement en haute saison

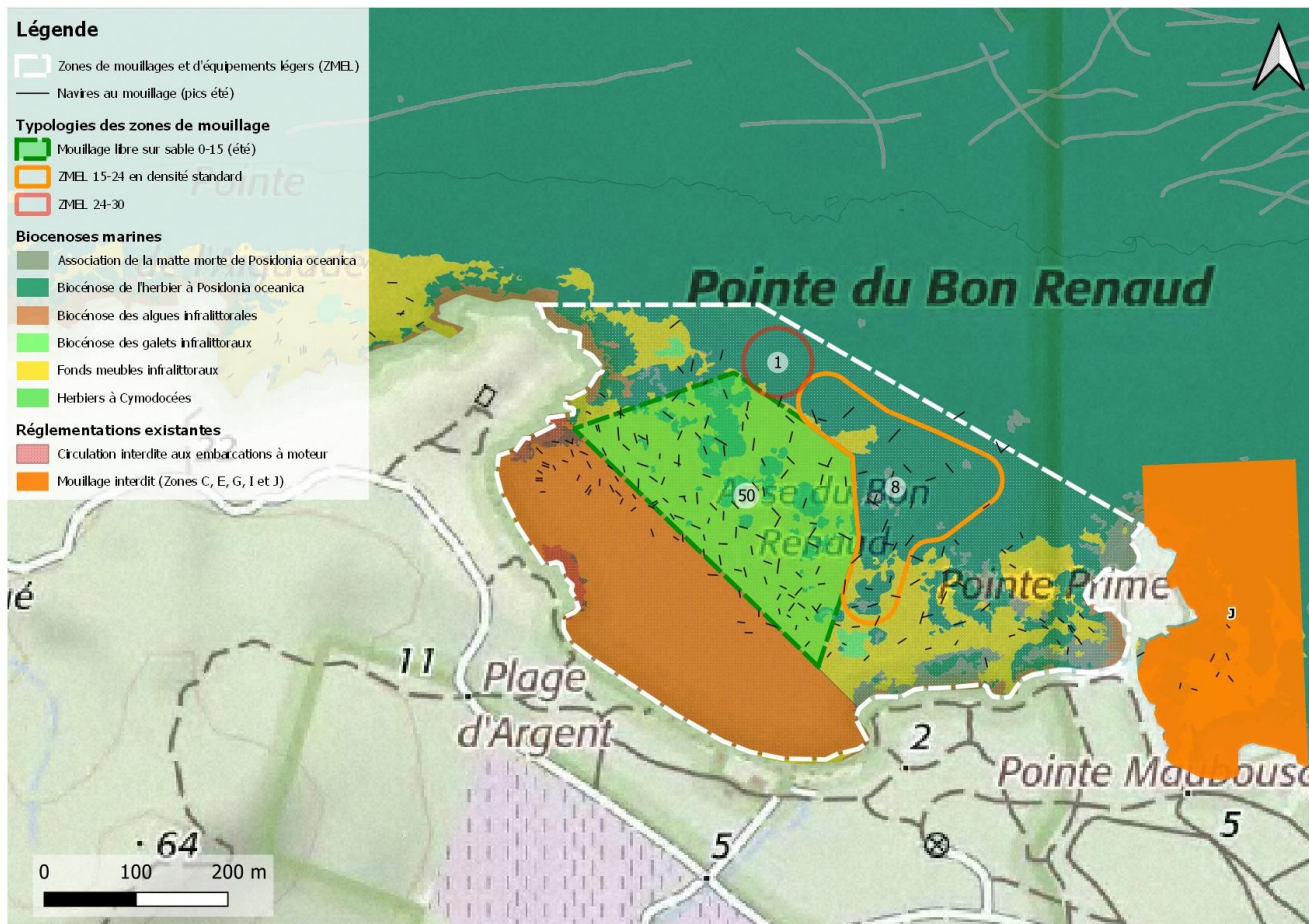


La ZMEL Plage d'argent est organisée autour de secteurs :

- de mouillage libre pour les navires de moins de 15 m pour une capacité approximative de 50 unités
- de mouillage sur bouées pour une capacité de 9 unités, dont :
 - **L<24m : 8 unités**
 - **L<30m : 1 unité**

La capacité maximale de la zone est donc de 59 unités (hors cas possibles de mise à couple)

Plage d'argent - Emprise habituelle du mouillage

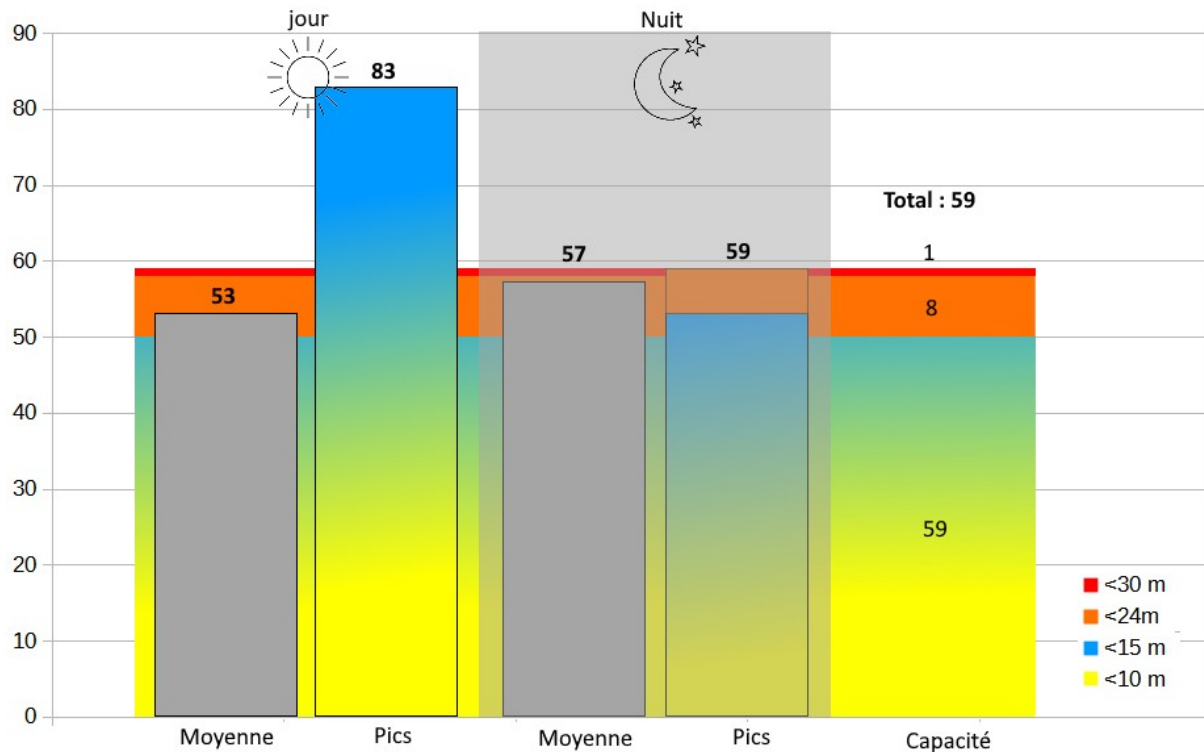


Les bâtonnés noirs sur le schéma représentent la position réelle des navires au mouillage les 12 et 16 août 2020, soit des journées correspondant à des pics de fréquentation.

Le nuage de traits permet ainsi d'apprécier l'étendue de l'emprise habituelle de mouillage (par vent faible et mer calme).

Globalement, les secteurs de mouillage sur bouées correspondent à des emprises habituellement occupées par les navires au mouillage à l'ancre.

Plage d'argent – Bilan capacité (haute saison)



En haute saison, la zone est en mesure d'accueillir une soixantaine de navires.

Moyenne estivale

On constate que la zone est capable d'absorber la fréquentation correspondant à la moyenne des jours du mois de juillet et d'août, aussi bien en journée que la nuit.

Pics en été (environ 8 jours concernées)

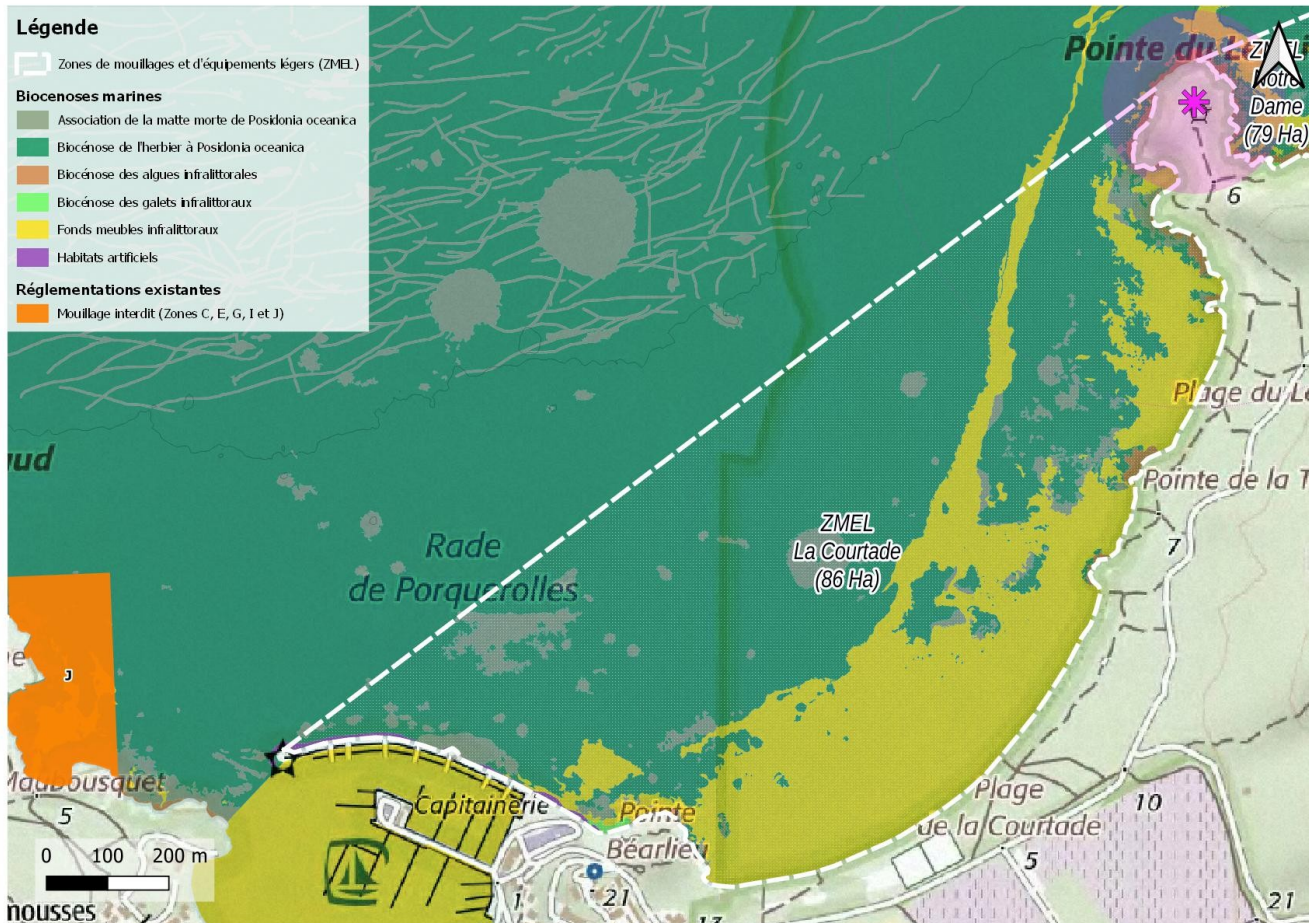
En journée, la capacité d'accueil est dépassée d'environ 30%.

La nuit, la zone est capable globalement d'absorber les niveaux hauts de fréquentation observés.

Les fréquentations moyennes de l'été et les pics de nuit sont absorbés.

Les quelques pics en journée l'été sont satisfaits à environ 70 %.

La Courtade – Périmètre de la ZMEL

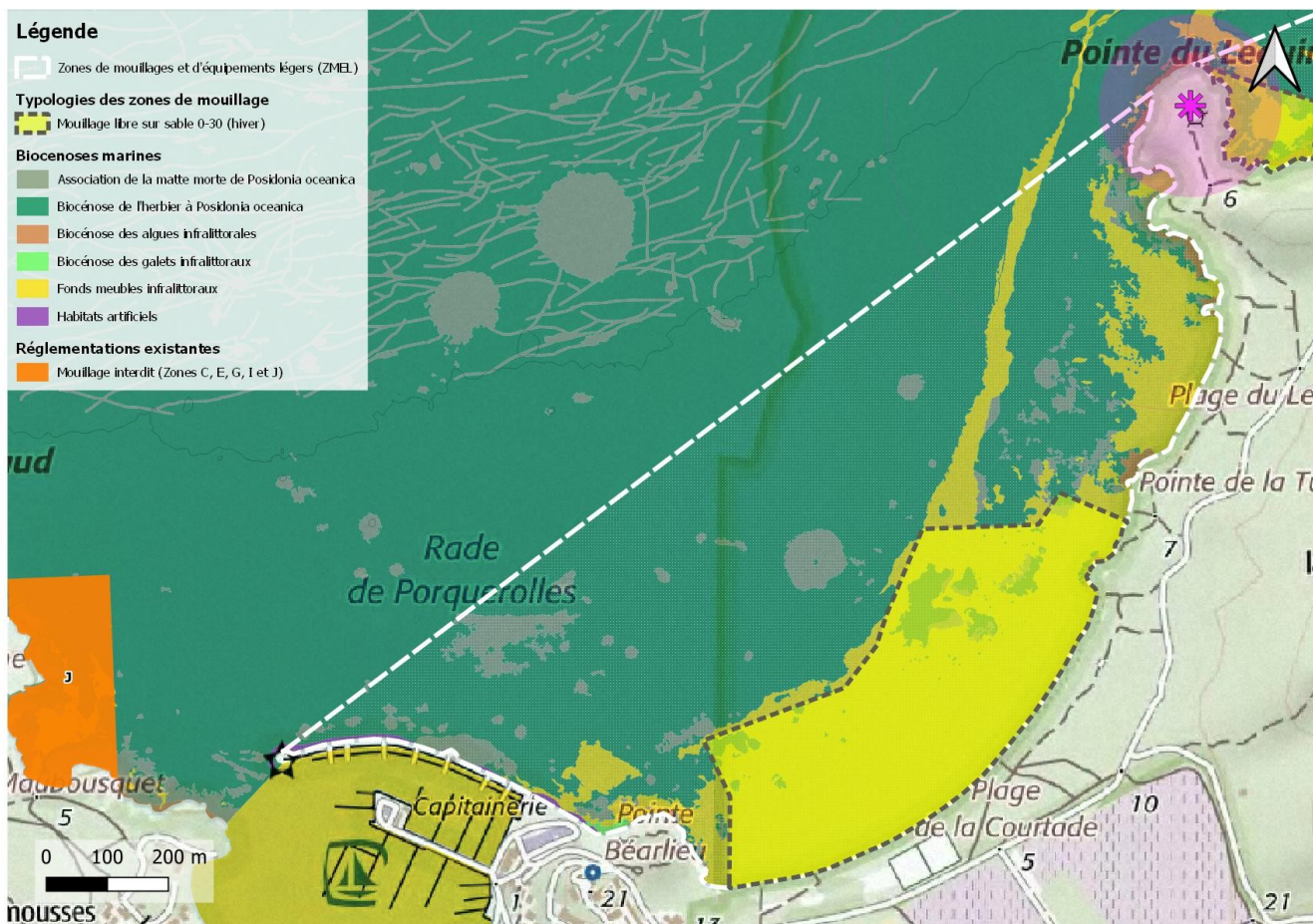


Superficie totale : 86 Ha

57 Ha couverts par la Posidonie, soit 66 % de la zone.

La ZMEL est délimitée côté mer par une ligne l'extrémité Ouest de la jetée du port à la la Pointe du Lequin, le trait de côte du côté Sud.

La Courtade – Fonctionnement en basse saison



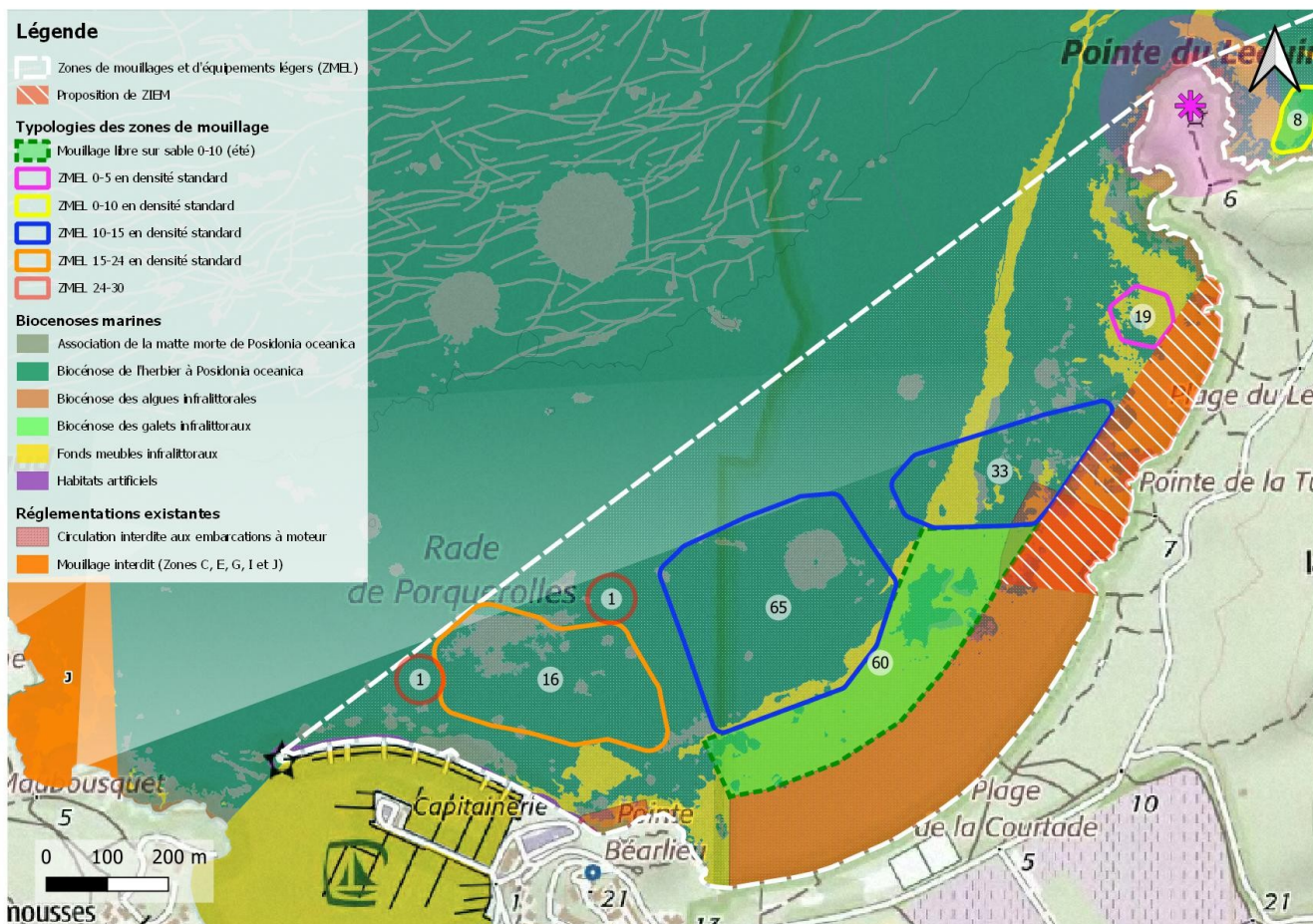
L'ensemble des secteurs habituellement fréquentés durant la basse saison est restitué au mouillage libre, uniquement sur fonds sableux, notamment l'emprise de la ZIEM.

Un très petit nombre de bouées d'amarrage pourra être maintenu durant cette période, notamment les bouées offrant la possibilité de matérialiser les limites des zones sableuses.

Période transitoire

Cette période correspond à la mise à place progressive des équipements. Ces derniers pourront être utilisés en complément, au fur et à mesure de leur installation.

La Courtade – Fonctionnement en haute saison

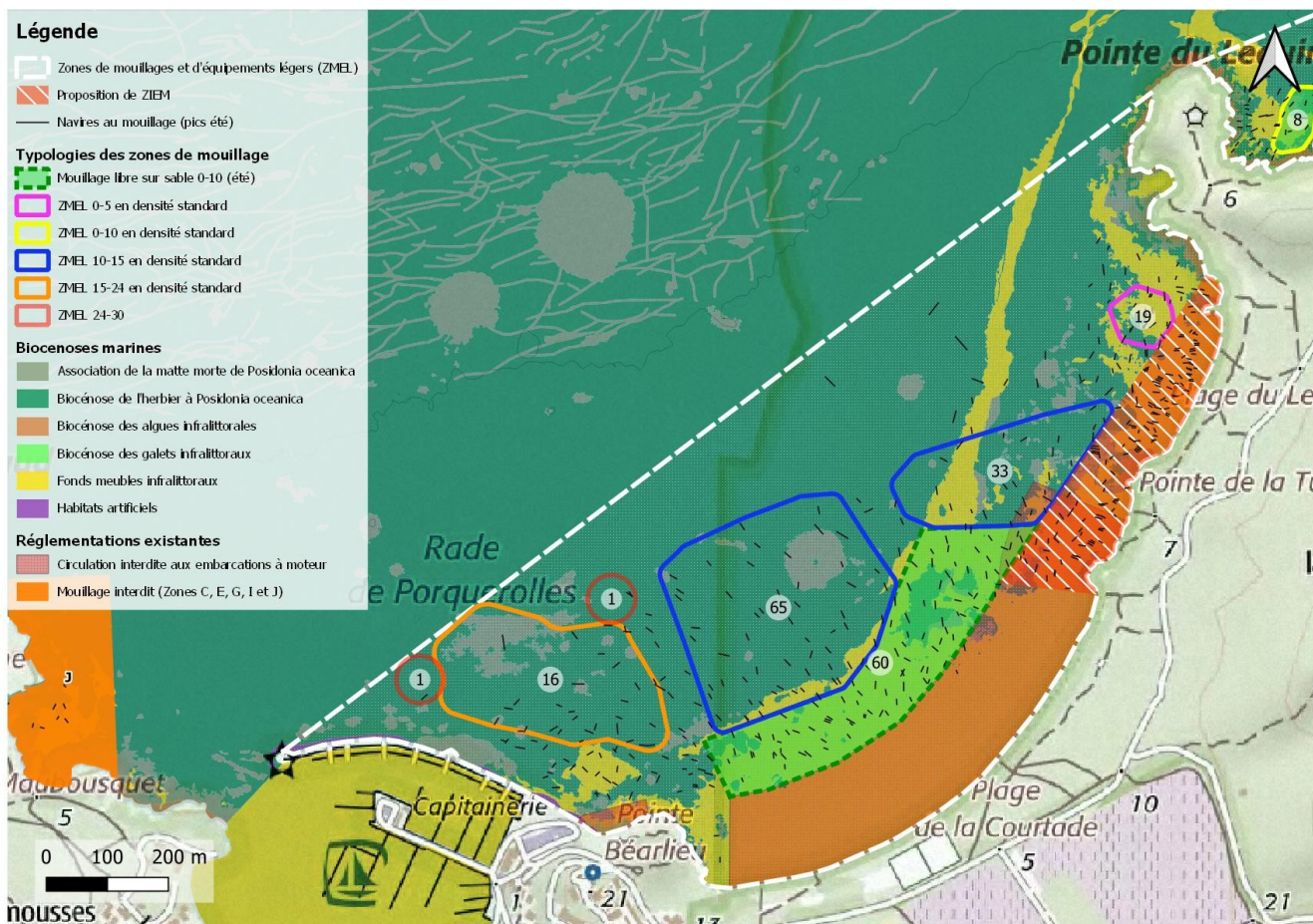


La ZMEL La Courtade est organisée autour de secteurs :

- de mouillage libre pour les navires de moins de 10 m pour une capacité approximative de 60 unités
- de mouillage sur bouées pour une capacité de 135 unités, dont :
 - L<5m : 19 unités
 - L<10m : 0
 - L<15m : 98 unités
 - L<24m : 16 unités
 - L<30m : 2 unités

La capacité maximale de la zone est donc de 195 unités (hors cas possibles de mise à couple)

La Courtade - Emprise habituelle du mouillage

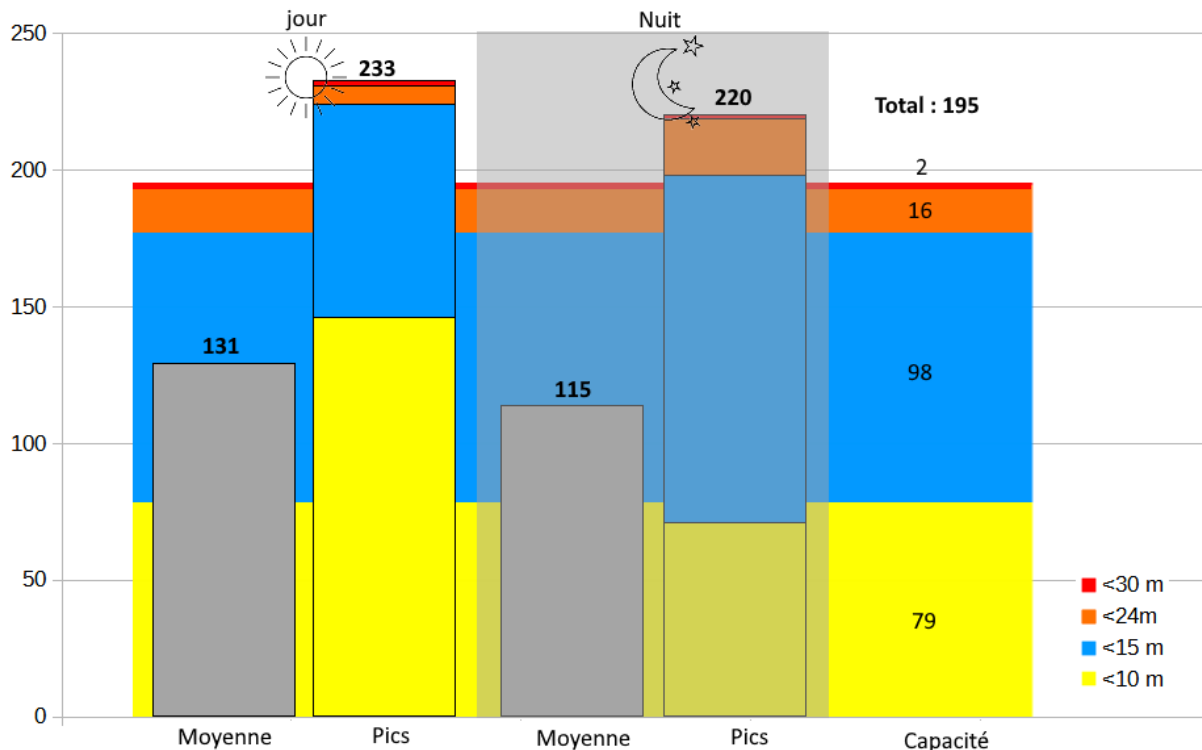


Les bâtonnés noirs sur le schéma représentent la position réelle des navires au mouillage les 12 et 16 août 2020, soit des journées correspondant à des pics de fréquentation.

Le nuage de traits permet ainsi d'apprécier l'étendue de l'emprise habituelle de mouillage (par vent faible et mer calme).

Globalement, les secteurs de mouillage sur bouées correspondent à des emprises habituellement occupées par les navires au mouillage à l'ancre.

La Courtade – bilan capacité (haute saison)



En haute saison, la zone est en mesure d'accueillir 195 navires.

Moyenne estivale

On constate que la zone est largement capable d'absorber la fréquentation correspondant à la moyenne des jours du mois de juillet et d'août, aussi bien en journée que la nuit.

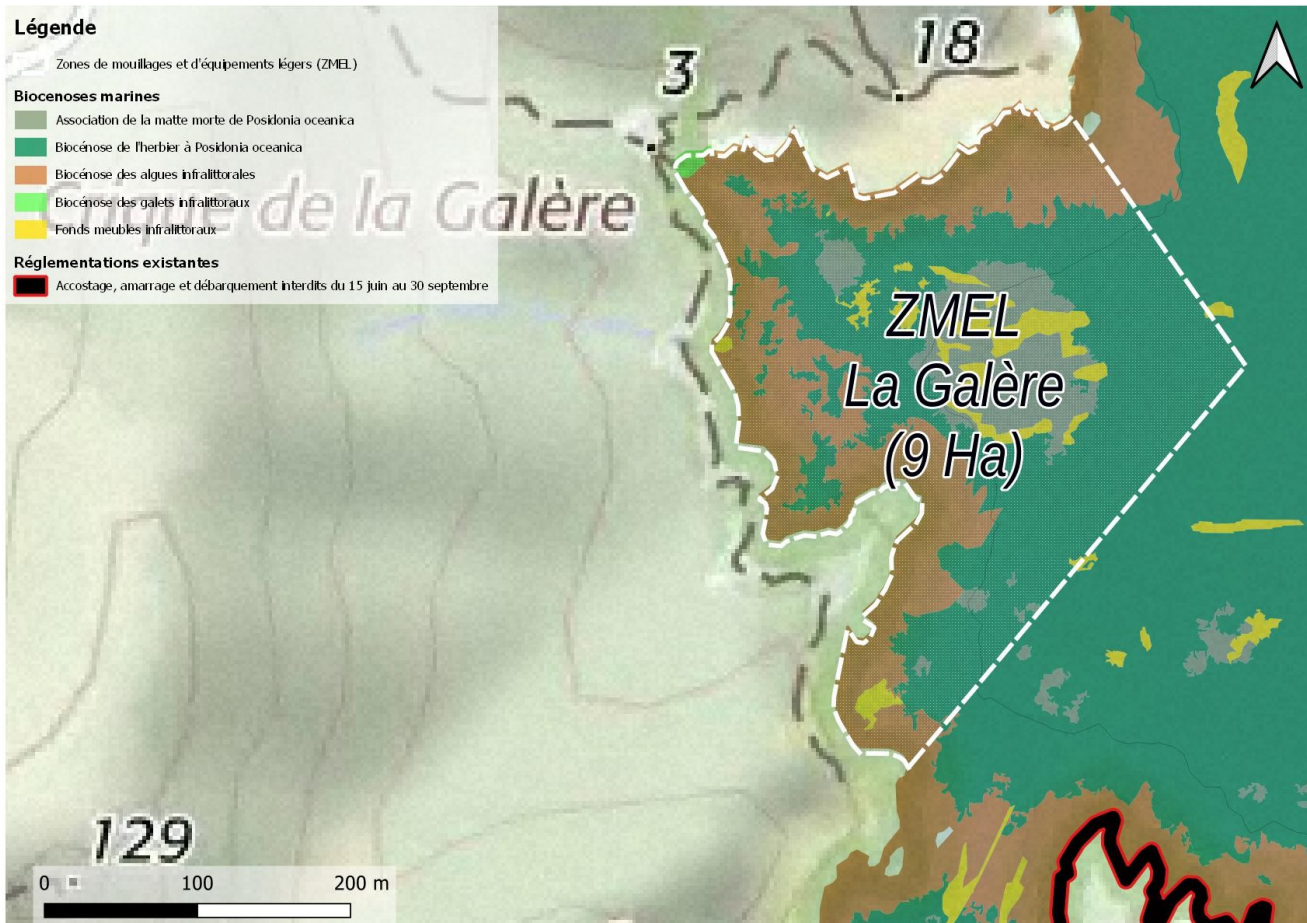
Pics en été (une dizaine de jours)

Autant en journée que la nuit, la capacité d'accueil est globalement inférieure d'environ 15 % aux valeurs de pic de fréquentation exceptionnelle.

Les fréquentations moyennes de l'été sont absorbées.

Les quelques pics en journée sont satisfaits à environ 70 %

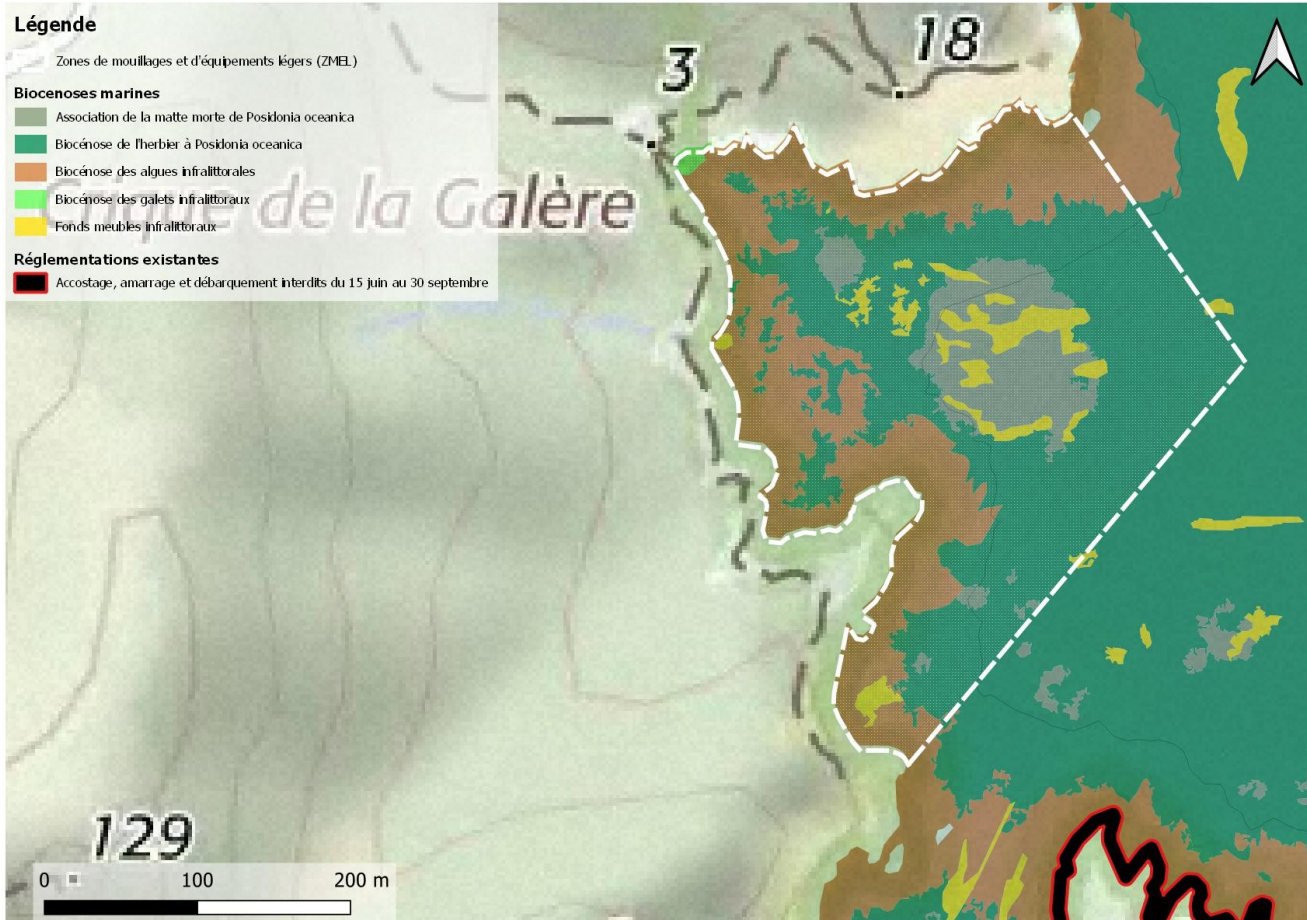
La Galère – Périmètre de la ZMEL



Superficie totale : 9 Ha

6 Ha couverts par la Posidonie, soit 66 % de la zone.

La Galère – Fonctionnement en basse saison



Sur ce site, on peut noter que l'herbier de Posidonie est bien représenté (herbier vivant et matte morte) sur les secteurs présentant des profondeurs compatibles avec les navires à fort tirant d'eau.

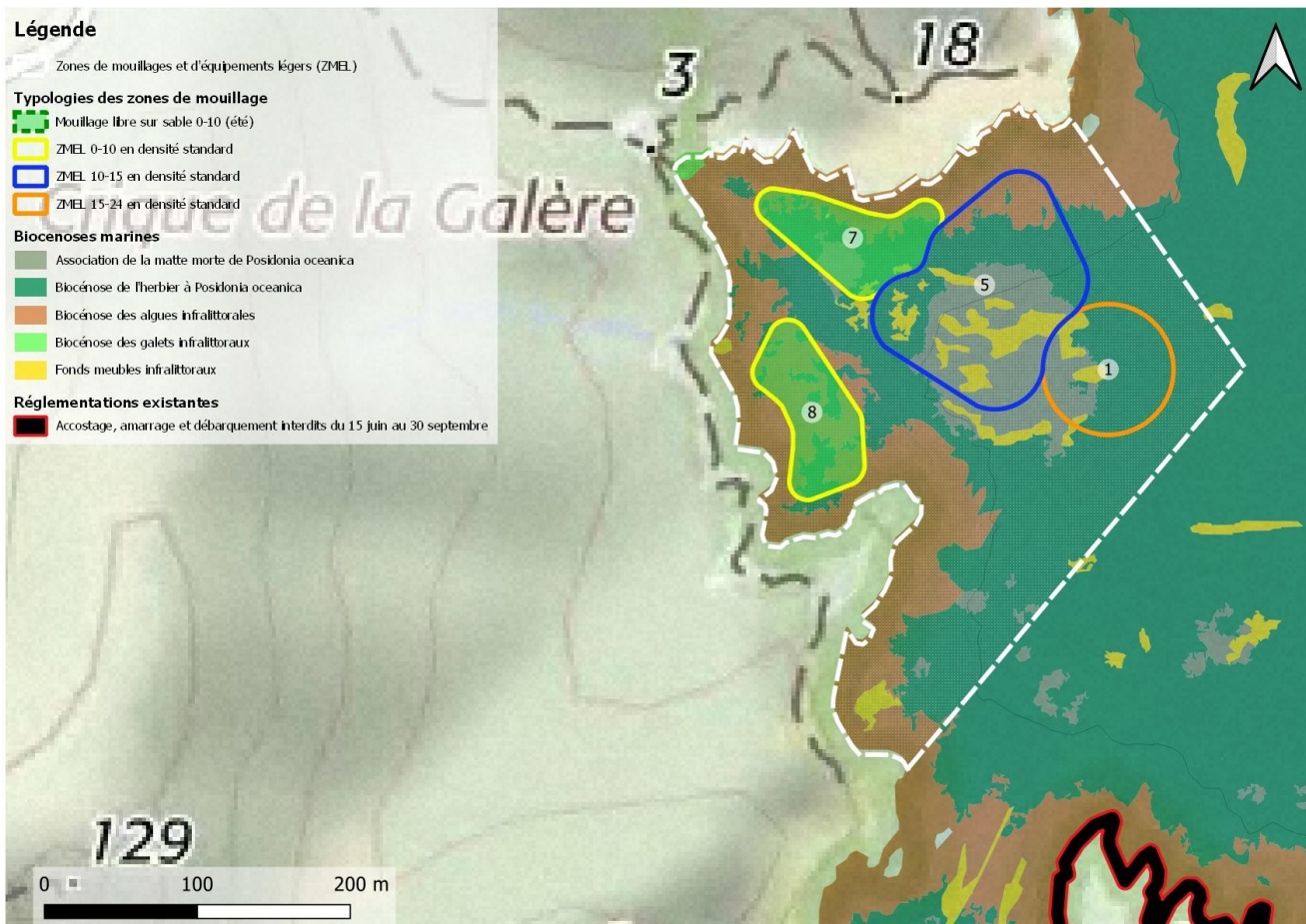
Une solution consisterait pour ces navires de maintenir un petit nombre de bouées d'amarrage durant cette période.

Pour les navires d'une taille plus modeste, à faible tirant d'eau, la constitution des petites poches de mouillage libre sur les fonds rocheux pourrait être envisagée.

Période transitoire

Cette période correspond à la mise à place progressive des équipements. Ces derniers pourront être utilisés en complément, au fur et à mesure de leur installation.

La Galère – Fonctionnement en haute saison

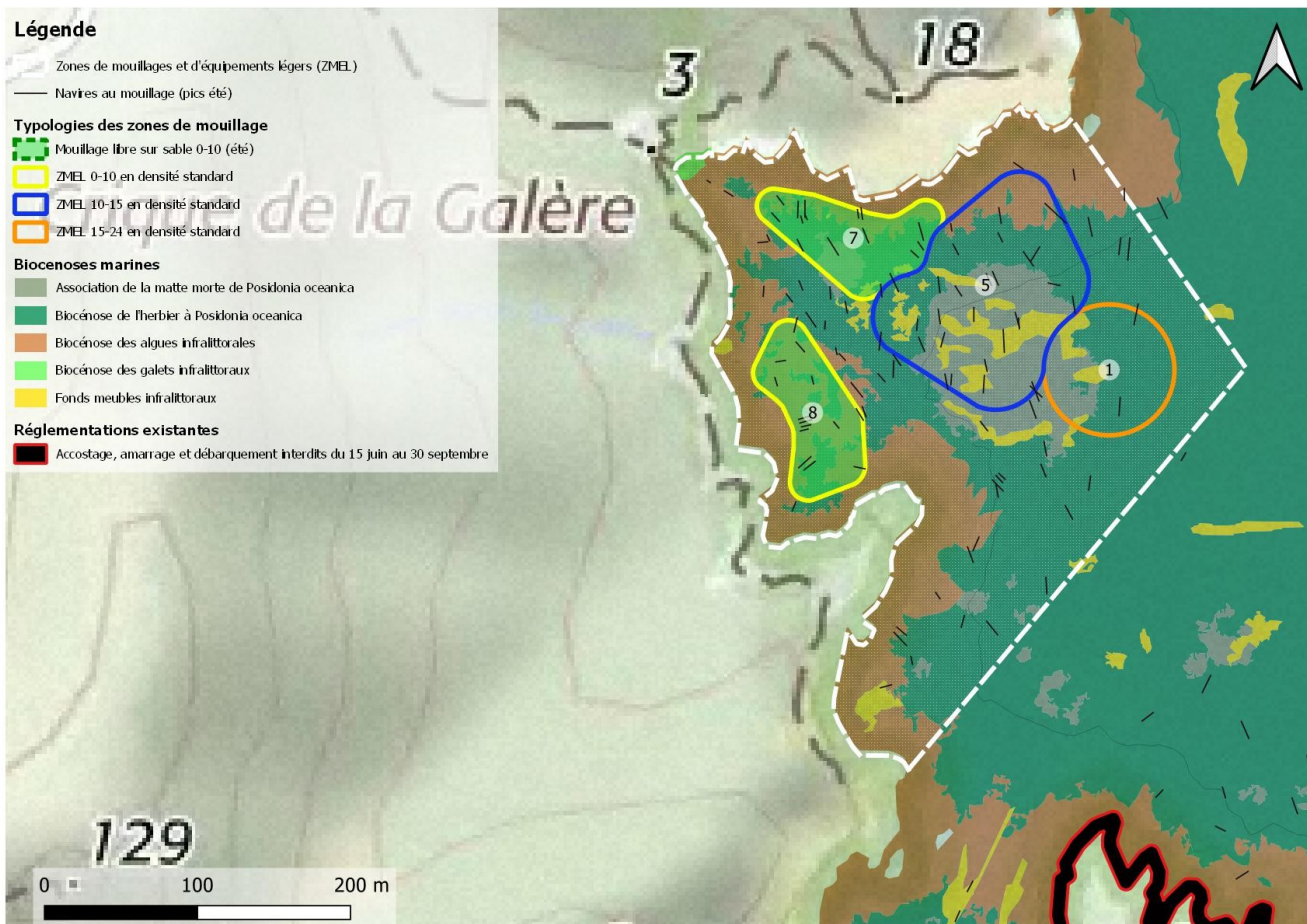


La ZMEL La Galère est constituée en en secteurs de mouillage exclusivement sur bouées :

- L<10m : 15 unités
- L<15m : 5 unités
- L<24m : 1 unités

La capacité maximale de la zone est donc de 21 unités (hors cas possibles de mise à couple)

La Galère- Emprise habituelle du mouillage

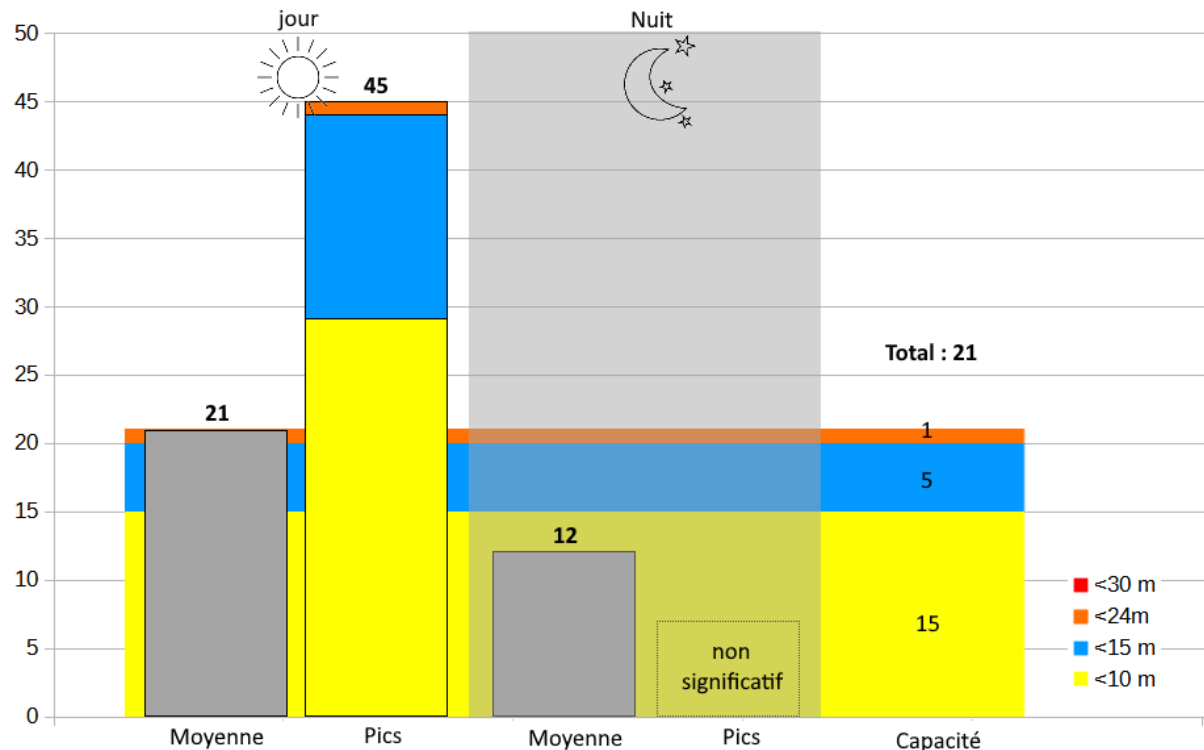


Les bâtonnés noirs sur le schéma représentent la position réelle des navires au mouillage les 12 et 16 août 2020, soit des journées correspondant à des pics de fréquentation.

Le nuage de traits permet ainsi d'apprécier l'étendue de l'emprise habituelle de mouillage (par vent faible et mer calme).

Globalement, les secteurs de mouillage sur bouées correspondent à des emprises habituellement occupées par les navires au mouillage à l'ancre.

La Galère – bilan capacité (haute saison)



En haute saison, la zone est en mesure d'accueillir 21 navires et jusqu'à potentiellement 36 en cas de possibilités de mise à couple.

Moyenne estivale

On constate que la zone est capable d'absorber la fréquentation correspondant à la moyenne des jours du mois de juillet et d'août, aussi bien en journée que la nuit.

Pics en été (une dizaine de jours)

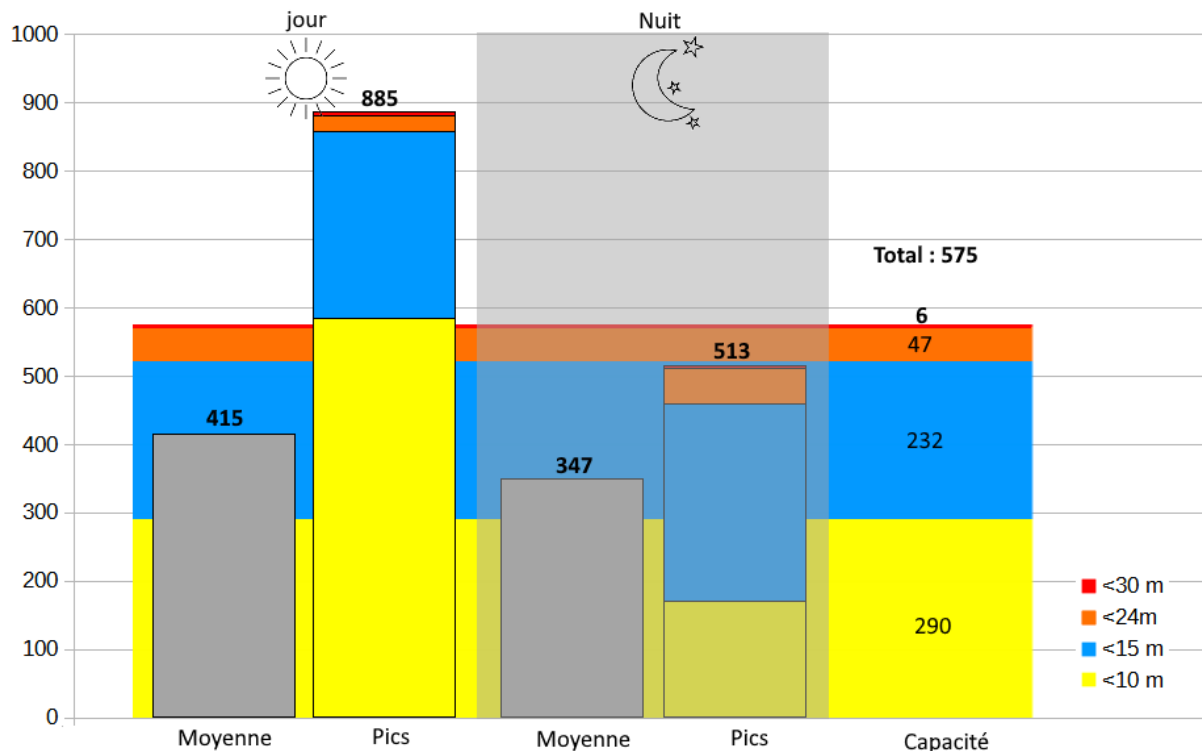
En journée, la valeur des pics observée est deux fois supérieure à la capacité d'accueil. Cette dernière est potentiellement inférieure de 20 % en cas de mise à couple.

NB : La valeur de pic relevée ne paraît pas significative. On peut toutefois supposer que la capacité de la ZMEL permette d'absorber les pics de nuit.

Les fréquentations moyennes de l'été et les pics de nuit sont absorbées.

Les quelques pics en journée sont satisfaits à environ 50 % voire 80 % en cas de mise à couple des petites unités.

Capacité globale d'accueil



Les fréquentations moyennes de l'été et les pics de nuit sont absorbés.

Les quelques pics en journée sont satisfaits à environ 60 % voire 70 % en cas de mise à couple des petites unités.

En haute saison, les zones de mouillage sont en mesure d'accueillir 575 navires et jusqu'à potentiellement 630 en usant de la possibilité de mise à couple.

Moyenne estivale

On constate que cette organisation permet d'absorber la fréquentation correspondant à la moyenne des jours du mois de juillet et d'août, aussi bien en journée que la nuit.

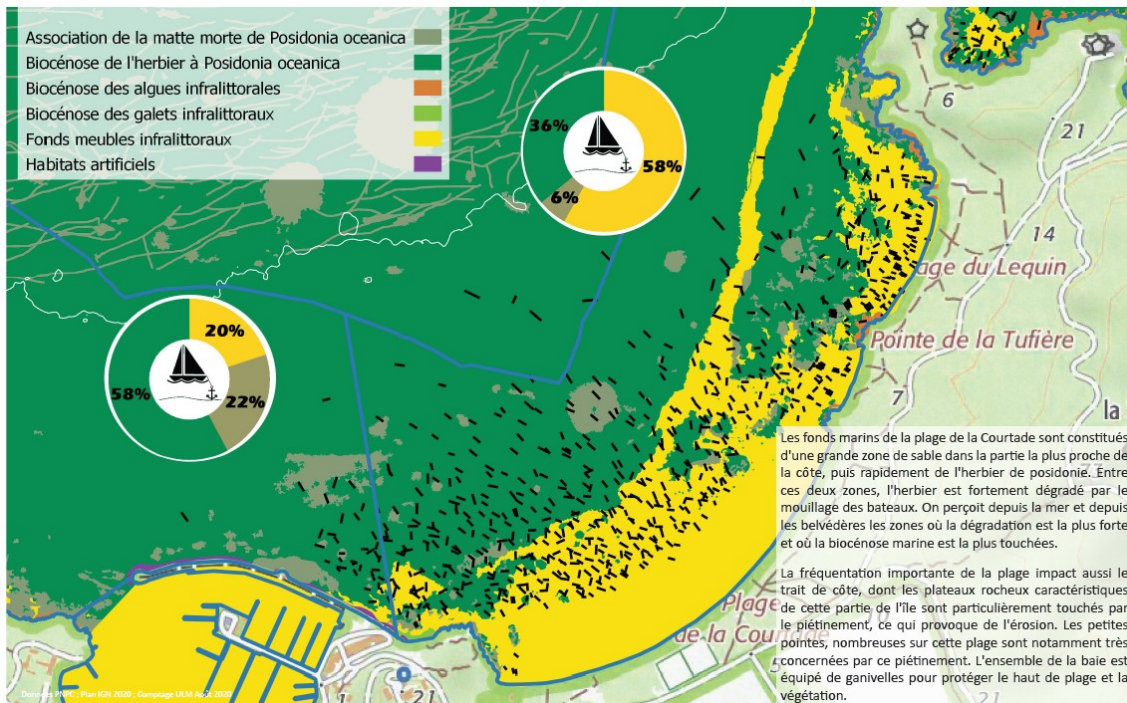
Pics en été (environ 8 jours concernés)

En journée, la valeur des pics observée est supérieure à la capacité d'accueil d'environ 40 % (30 % si mise à couple).

La nuit, la fréquentation est absorbée en totalité.

On note sur le graphique que si le nombre des plus gros navires (>15m) et équivalent en journée et la nuit. Par ailleurs, on peut noter pour ces navires que les fréquentations aux pics sont couvertes par la capacité d'accueil.

Capacité globale d'accueil et charge acceptable



Ici, le long de plage de la Courtade, 42 % des navires ancrent dans la Posidonie.

Ce taux est de 39 % à Notre Dame, 52 % à l'Alycastre et au Lequin, 31 % à la plage d'argent, 71 % devant la plage blanche et 77 % au droit de la plage noire.

Les études préalables montrent que **plus de 40 % des 1000 navires mouillent simultanément au sein des habitats protégés**, faute de place disponible dans d'autres substrats moins patrimoniaux.

Les jours de très haute fréquentation, ce sont donc à un instant donné plus de **400 ancres et 4 kms de chaîne qui reposent sur la Posidonie**, herbiers vivants et matre morte, avec les dégradations qui accompagnent ces pratiques.

On pourrait déduire de ce constat que, d'un point de vue écologique, notamment, **la charge acceptable des sites de mouillage correspond au nombre des navires en capacité de mouiller en dehors des habitats protégés, soit environ 600 unités, soit le nombre envisagé dans le cadre du schéma d'organisation (entre 575 et 630).**

A l'aspect écologique, il convient d'ajouter les bénéfices en termes de **préservation du caractère du site et de sécurisation des personnes.**

Les poches de mouillage libre

L'objectif de préservation des herbiers de Posidonie s'applique à l'ensemble de l'aire d'étude du projet, soit le cœur marin de Porquerolles.

Pour les sites qui ne font pas l'objet de l'aménagement d'une ZMEL, il convient de rechercher les possibilités permettant les pratiques traditionnelles respectueuses des fonds à forte valeur patrimoniale.

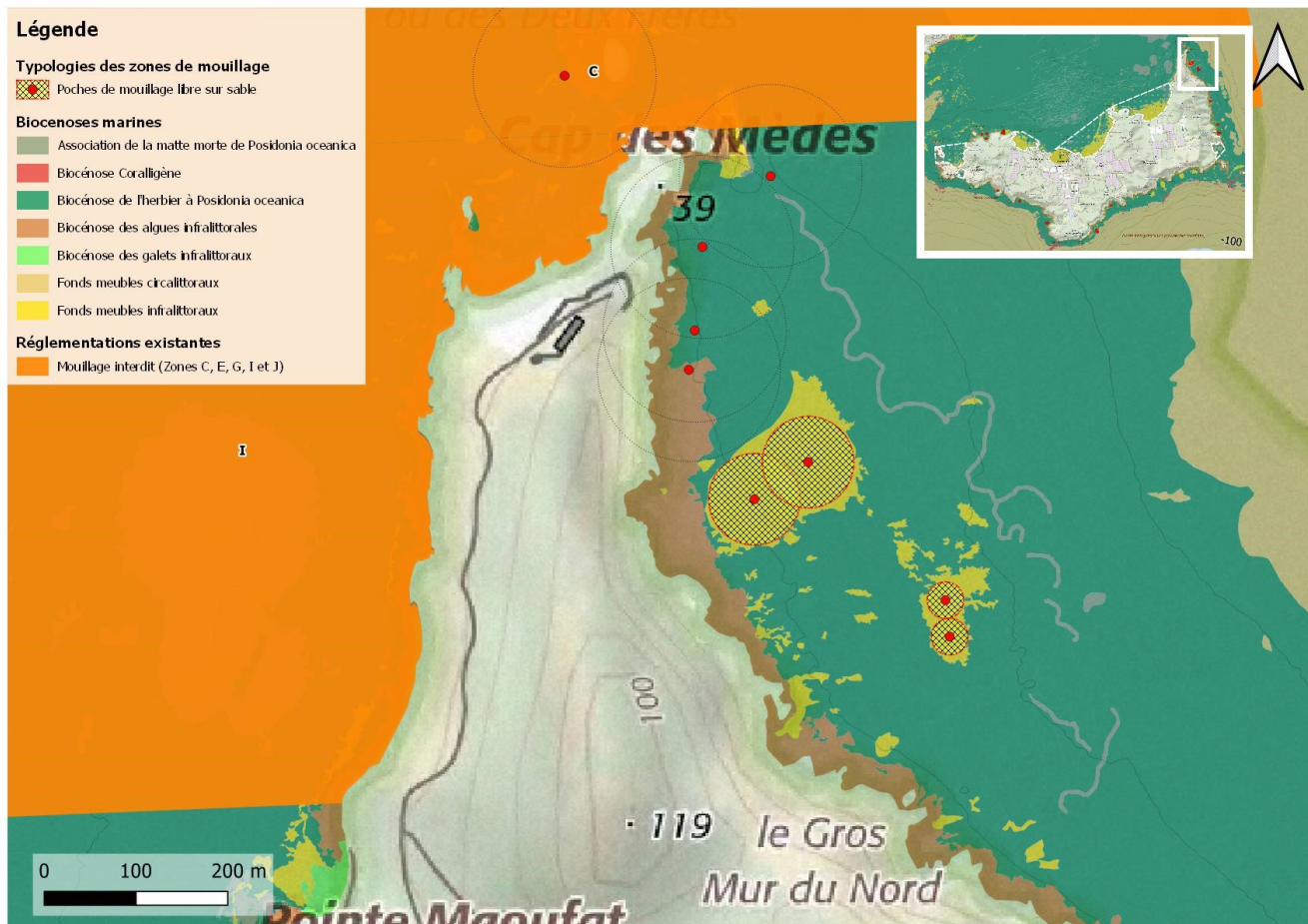
Pour cela, il sera recherché *in situ* les poches de sable ou de détritique qui parsèment le vaste herbier quienserre l'île au plus proche des sites habituellement fréquentés par les plaisanciers.

La carte des biocénoses actuelles permet d'identifier quelques unes de ces poches, à vérifier et à compléter après travail d'investigation.

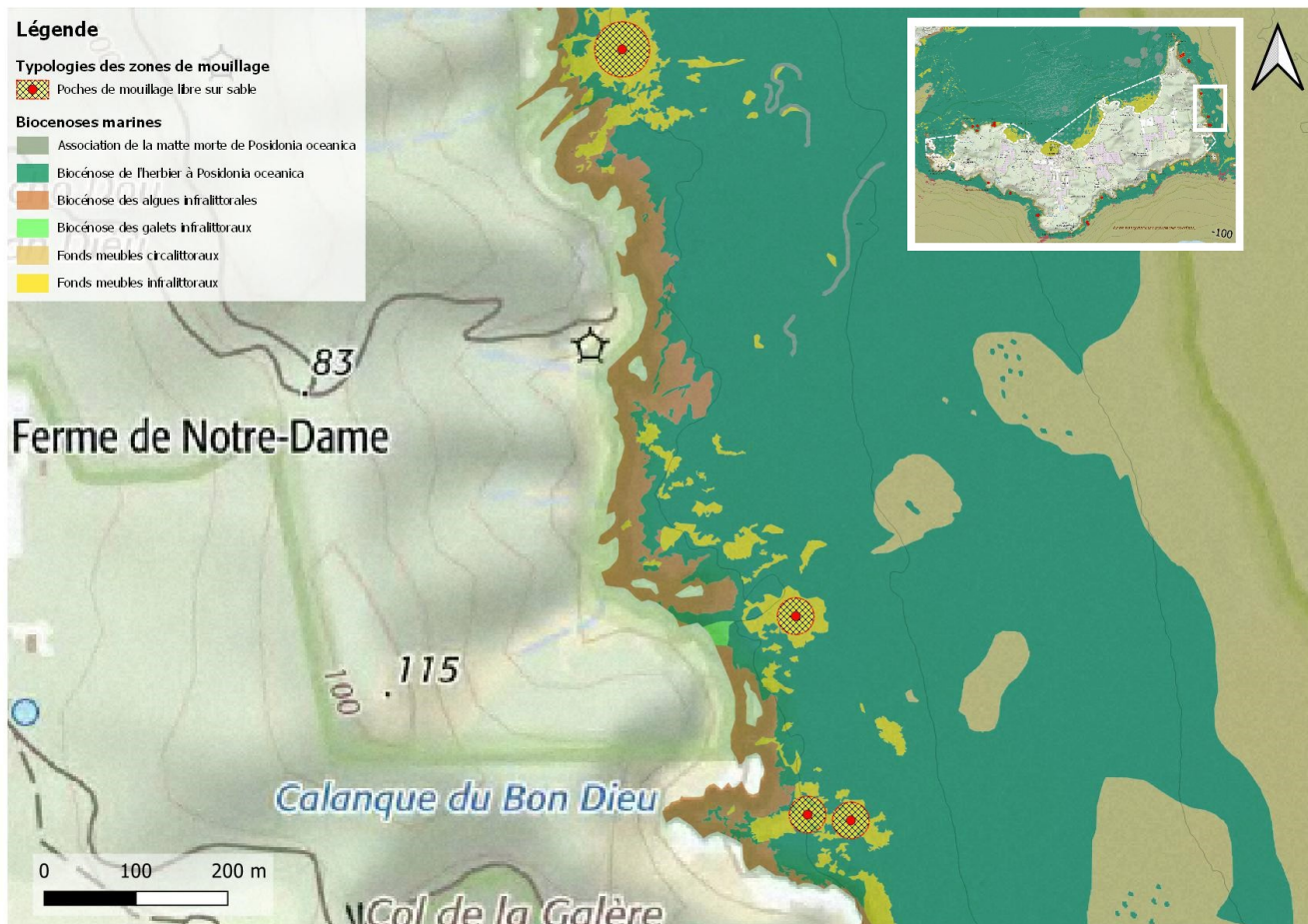
Les poches seront déterminées de telle manière à garantir que le couple ancre/chaîne n'engendre pas de dégradation sur l'herbier environnant, ce qui suppose que la surface considérée soit appropriée.

De même, il convient que ces poches n'intersectent pas les zones de mouillage réglementées, notamment les périmètres de protection autour des bouées dédiées à l'activité de plongée.

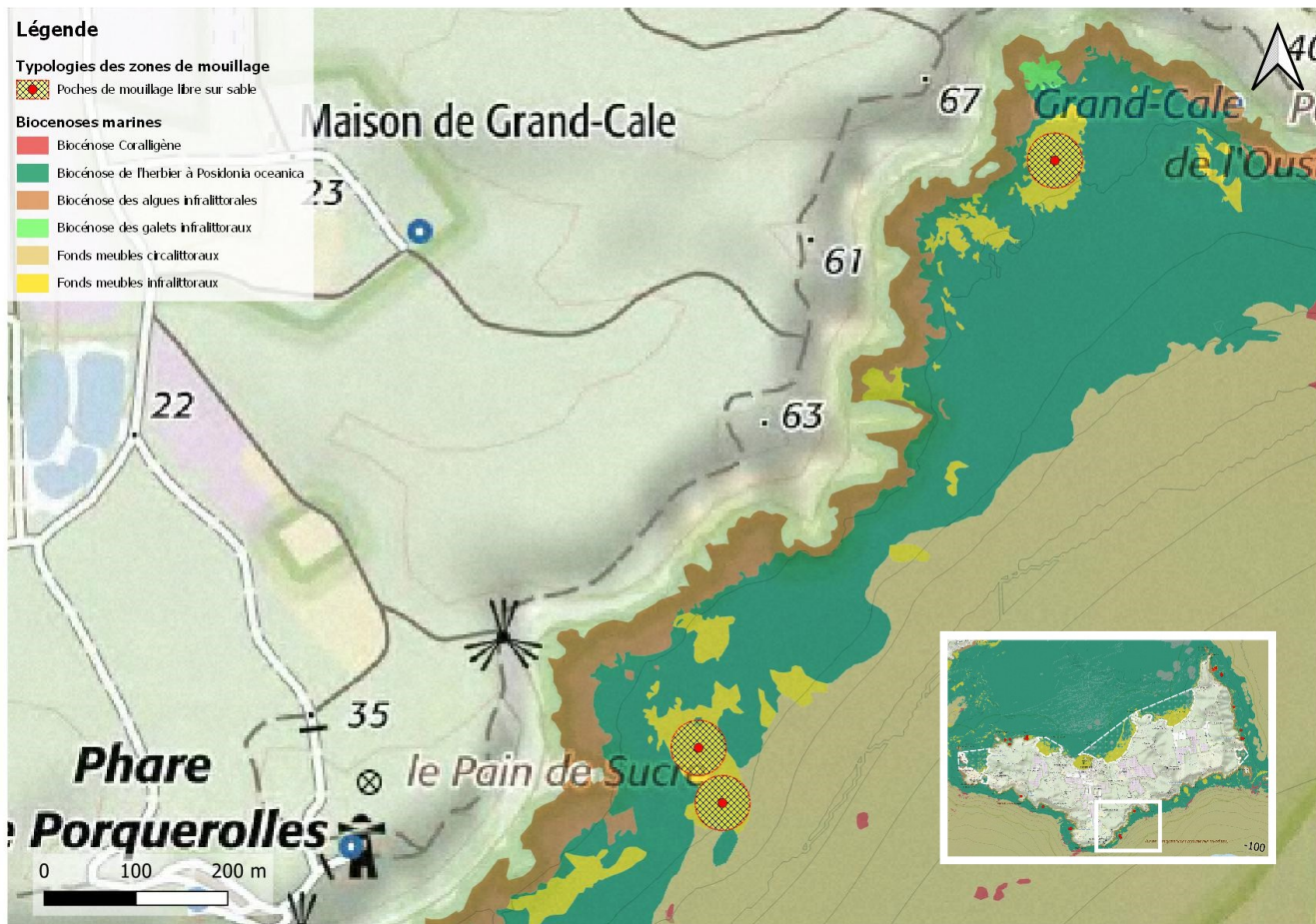
Les poches de mouillage libre (Mur du Nord)



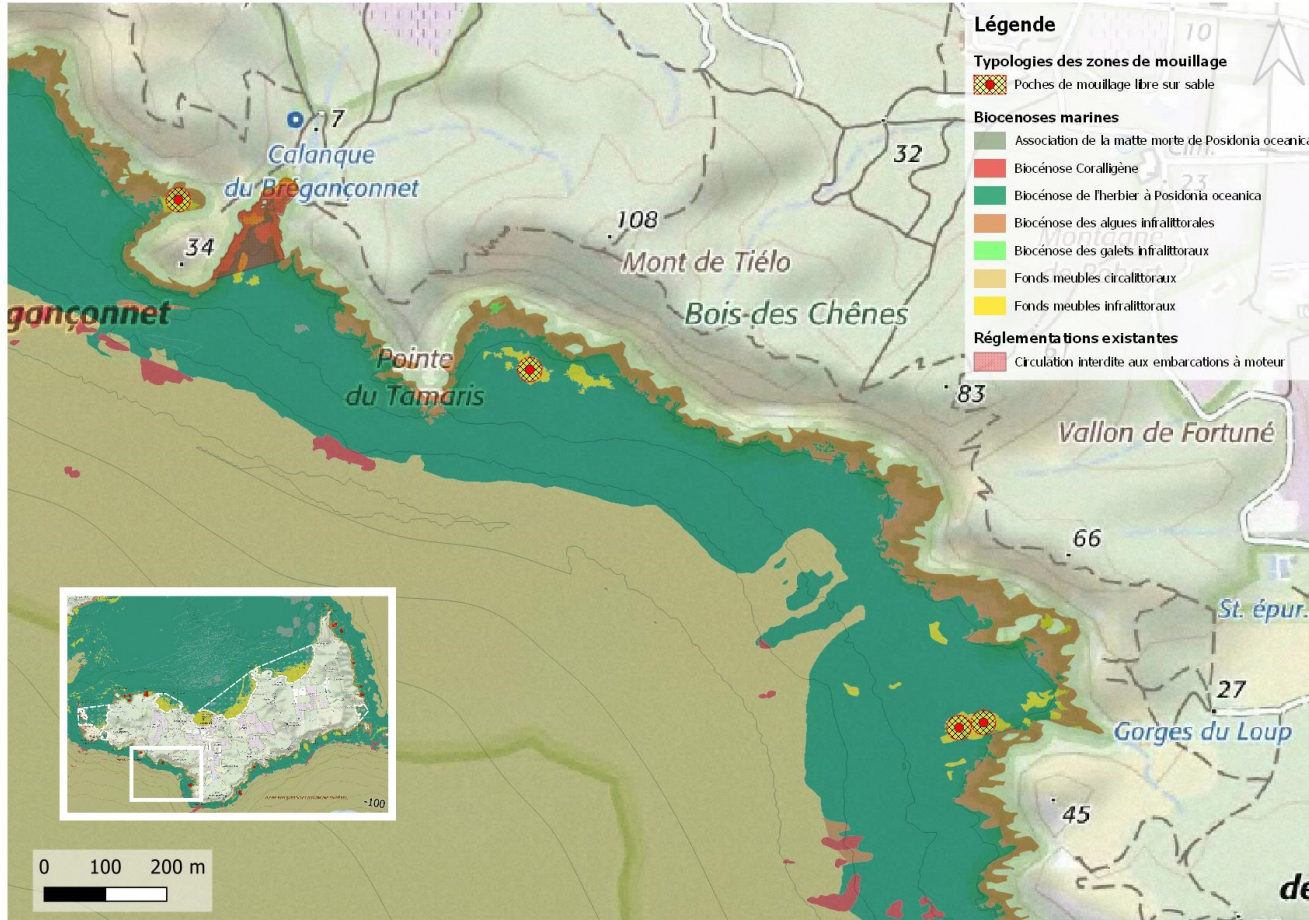
Les poches de mouillage libre (Côte Est)



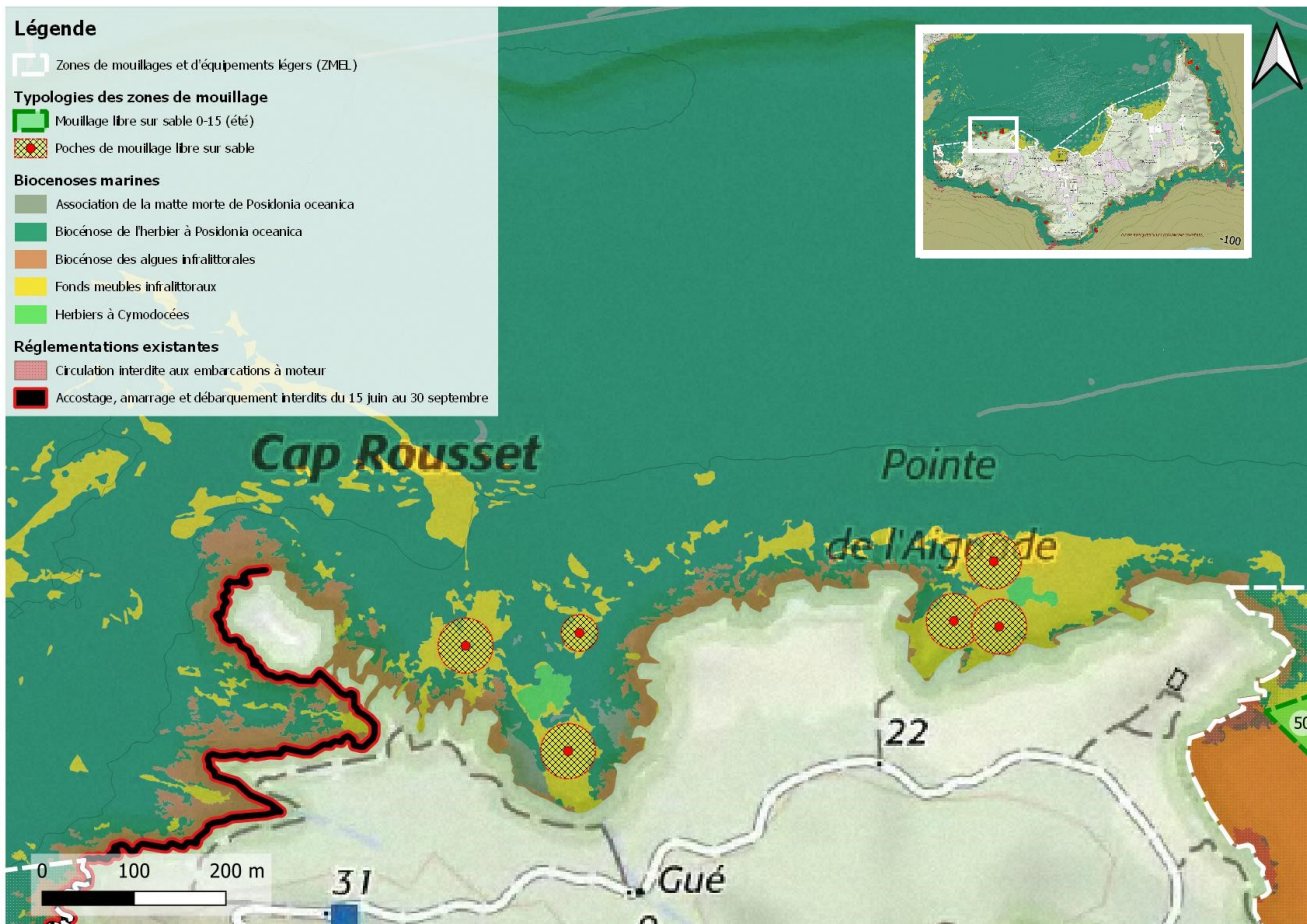
Les poches de mouillage libre (du Cap d'Armes à Grand Cale)



Les poches de mouillage libre (Gorges du Loup au Brégançonnet)



Les poches de mouillage libre (L'Aiguade et l'Aiguadon)



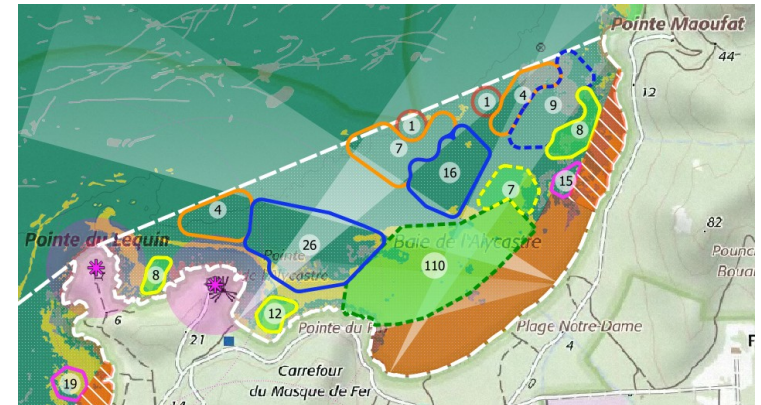
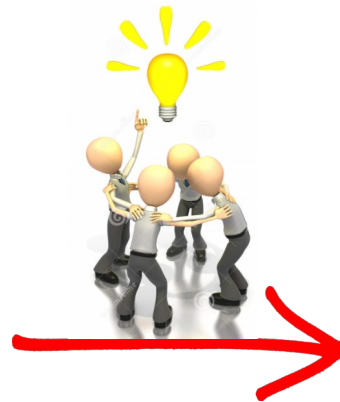
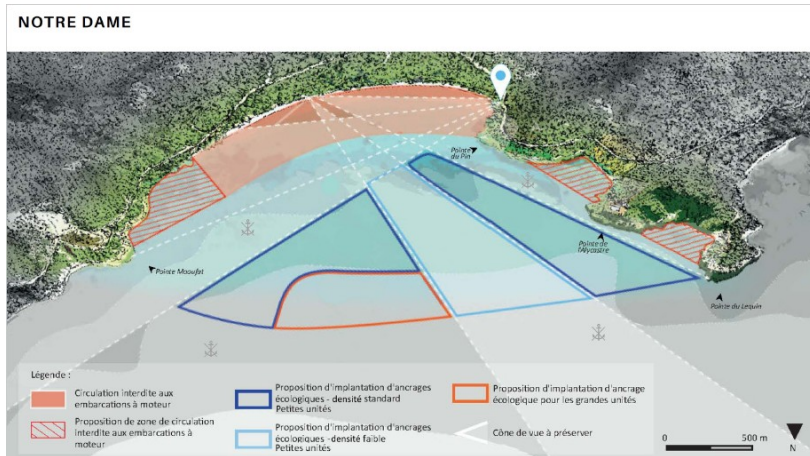
Avancées majeures apportées par la concertation (1/2)

Des avancées majeures ont été apportées grâce aux échanges avec les acteurs du territoire, notamment :

- Réduction du nombre de bouées à Notre Dame et Langoustier, en cohérence avec le principe de gradient de naturalité ;
- Zone de mouillage libre à Notre Dame, La Courtade et Plage d'argent permettant aux « petits » navires (<10m) de fréquenter plus aisément le site ;
- Recalage des zones équipées sur les sites habituellement mouillés pour maximiser le confort des plaisanciers, limiter l'impact visuel et éviter les nuisances potentielles (Notre Dame et Langoustier)
- Réduction des surfaces équipées (Notre Dame) et évitement d'équipements sur les sites des côtes rocheuses permettant de limiter les incidences sur l'activité de pêche ;
- Optimisation de la capacité d'accueil sur le site de la Courtade de manière à approcher les valeurs des journées les plus fréquentées afin de soutenir l'activité économique du village ;
- Ajout de zones (troisième Courtade et Notre Dame) dédiées aux petites embarcations (<5m) ;
- Rétrécissement des extensions de ZIEM proposées à La Courtade et Notre Dame et suppression à l'Alycastre et Lequin

Avancées majeures apportées par la concertation (2/2)

- Constitution d'un réseau de poches de mouillage libre en dehors des zones aménagées permettant la poursuite des usages traditionnels ;
- Modulation du nombre d'équipements mis en place en fonction de l'évolution de la fréquentation ;
- Ouverture de la possibilité d'équiper les cônes de vue en prenant soin de réduire la densité des bouées ;
- Organisation de la zone de débarquement des annexes à La Courtade (ponton des annexes). Nécessite des discussions supplémentaires avec la collectivité.



Conclusion

Les échanges tenus au cours de la phase de concertation ont permis un **enrichissement de la réflexion collective** et une **amélioration en continue du projet**.

Ce dernier parvient à une **situation d'équilibre**, tenant compte au mieux des enjeux et des intérêts croisés des différents acteurs, en permettant la **poursuite des différentes activités humaines**.

Enfin, ce scénario de meilleur compromis ne perd pas de vue les objectifs essentiels du projet : **protection stricte des habitats marins, préservation du caractère du site et sécurisation des usagers**.





**Merci de votre écoute !
Des questions ?**